



## Mémemorandum d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie

Distribution: Générale  
UNEP/CMS/Raptors/MOS2/  
Report  
30 décembre 2015  
Original: anglais

Deuxième Réunion des Signataires | *Trondheim, Norvège*, 5-8 octobre 2015

### RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MDE RAPACES

#### Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la Réunion

1. Le Coordinateur exécutif du Bureau CMS - Abou Dhabi, M. Lyle Glowka, accueille les participants (voir liste des participants en annexe IX) puis présente Mme Gunn Mari Paulsen, Chef du Département des espèces de l'Agence norvégienne pour l'environnement et l'invite à ouvrir la Réunion au nom du pays hôte.

2. Mme Paulsen souhaite une chaleureuse bienvenue à la deuxième Réunion des Signataires (MOS2) à Trondheim, et transmet les meilleurs vœux pour une réunion fructueuse de la Directrice générale de l'Agence norvégienne pour l'environnement, Mme Ellen Hambro, qui ne peut assister à la MOS. Mme Paulsen souligne l'intérêt que suscitent les rapaces, non seulement auprès des scientifiques et des gestionnaires de la conservation, mais également du grand public. Les importants déclinés de population observés dans le passé étaient le résultat d'intoxications accidentelles et de persécutions. Cependant, certaines espèces ont réagi positivement aux mesures de conservation prises depuis les années 1960, bien que d'autres aient encore des populations réduites. Le Pygargue à queue blanche est un exemple de succès en Norvège, la population ayant augmenté jusqu'à compter actuellement 8 000 individus, ce qui permet de fournir des oiseaux à des fins de réintroduction dans des pays où l'espèce avait disparu. Les besoins de coopération internationale sont importants pour les espèces migratrices, et le MdE Rapaces a une importante contribution à apporter. Les orientations concrètes développées à ce jour par la CMS et le MdE Rapaces sont inestimables. La Norvège note avec gratitude que l'Agence pour l'environnement - Abou Dhabi (EAD), au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis, a accueilli l'Unité de coordination du MdE Rapaces et financé en grande partie ses activités principales. Cependant, le soutien d'autres Signataires est encouragé. La Norvège souligne également la nécessité d'une coopération entre les initiatives internationales pertinentes et met l'accent sur la place des collaborations supplémentaires au sein de la Famille CMS au sens large. Pour terminer, Mme Paulsen rappelle que Trondheim est non seulement la troisième plus grande ville de Norvège et la deuxième plus ancienne, mais qu'elle est aussi un centre pour la technologie et la conservation de la nature ; et qu'elle constitue un lieu idéal pour la MOS2. Elle souhaite à la Réunion le succès de ses délibérations.

3. M. Glowka remercie l'Agence norvégienne pour l'environnement pour son accueil de la Réunion et souligne l'implication de longue date de la Norvège dans les approches collaboratives internationales de conservation de la biodiversité. Il rappelle que la Norvège vient tout juste de célébrer son 30<sup>e</sup> anniversaire en tant que Partie à la CMS. Il remercie les Gouvernements de l'Allemagne et des Pays-Bas, qui ont fourni un appui financier très important pour la MOS2. Il exprime également ses remerciements à l'EAD et au Gouvernement des Émirats arabes unis pour accueillir le



Mémemorandum d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie

Bureau de la Convention sur les espèces migratrices - Abou Dhabi • Programme des Nations Unies pour l'environnement

c/o Environment Agency - Abou Dhabi • BP 45553 • Abou Dhabi • Émirats arabes unis  
T +971 2 6934 437 • F +971 2 4997 252 • [cmsoffice.ae@cms.int](mailto:cmsoffice.ae@cms.int) • [www.cms.int/raptors](http://www.cms.int/raptors)



Bureau CMS - Abou Dhabi, qui héberge l'Unité de coordination MdE Rapaces et le Secrétariat du MdE Dugong. Il se félicite des efforts déployés par l'Unité de coordination et le Secrétariat de la CMS à Bonn pour préparer la MOS2. Malheureusement, le Chef de l'Unité de coordination, M. Nick Williams, ne peut assister à la MOS2 pour des raisons de santé.

4. M. Borja Heredia, du Secrétariat de la CMS, présente la déclaration d'ouverture du Secrétaire exécutif de la CMS, M. Bradnee Chambers, qui ne peut assister à la réunion en raison de perturbations des transports, et qui souhaite présenter ses excuses les plus sincères à la MOS.

5. Au nom du Secrétariat de la CMS, M. Chambers souhaite remercier le Gouvernement norvégien pour l'accueil de la MOS2, ainsi que tous les Signataires participants et les ONG pour leur soutien enthousiaste et pour l'organisation d'événements parallèles. Les rapaces sont des espèces emblématiques qui ont joué un rôle écologique essentiel et ont fasciné l'humanité à travers l'histoire. Ils sont maintenant menacés par un certain nombre de facteurs à travers leur aire de répartition, et demandent donc de manière urgente une action internationale concertée. La CMS est extrêmement reconnaissante pour le soutien généreux, à la fois financier et en nature, de l'Agence pour l'environnement - Abou Dhabi au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis. L'EAD héberge le Bureau CMS - Abou Dhabi depuis six ans, et accueille l'Unité de coordination du MdE Rapaces. Il espère que les Émirats arabes unis deviennent une Partie à la CMS dans un avenir assez proche. La onzième Conférence des Parties (COP11) à la CMS, tenue à Quito en novembre 2014, a adopté un certain nombre de résolutions pertinentes pour le MdE Rapaces, y compris celles portant sur le programme de travail sur les voies de migration, sur l'empoisonnement, l'abattage et les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs, ainsi que sur les énergies renouvelables. Il salue la manière dont l'Unité de coordination s'est engagée à travailler avec le Secrétariat de la CMS à Bonn pour collaborer sur les questions intersectorielles, ce travail en commun ayant permis d'améliorer la situation. Il souligne la proposition d'inscription de douze espèces de vautours à l'Annexe 1 du MdE et note la préoccupation particulière que représente le maintien du permis d'utilisation du Diclofénac, un médicament vétérinaire, dans l'Union européenne. M. Chambers a récemment écrit au Commissaire européen à la santé et à la sécurité alimentaire pour lui demander que le Diclofénac soit interdit sur les marchés européens. Cependant, l'empoisonnement est aussi une question qui doit être abordée en Afrique et il se félicite de la proposition d'un plan d'action plurispécifique pour les vautours d'Afrique-Eurasie. Les Signataires sont également invités à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour le Faucon sacre (SakerGAP) et à soutenir les travaux du Groupe de travail sur le Faucon sacre. Le Groupe consultatif technique intérimaire (GCT) du MdE Rapaces a fourni de précieux conseils aux Signataires et à l'Unité de coordination, et M. Chambers déclare qu'il faut veiller à ce qu'il soit renouvelé et consolidé pour la période intersession allant jusqu'à la MOS3. Une collaboration plus étroite entre le GCT et le Conseil scientifique de la CMS est encouragée.

## **Point 2 de l'ordre du jour. Cérémonie de signature pour les nouveaux Signataires**

6. La cérémonie de signature est reportée au Jour 2 de la réunion, le 6 octobre. Au début de la cérémonie, qui a lieu dans la matinée, M. Glowka remercie le Gouvernement norvégien pour avoir offert le dîner du 5 octobre.

7. Il fait part de la possibilité d'ouvrir le MdE à la signature et exprime sa satisfaction d'inviter à la tribune M. Mohamed Said Youssouf, Secrétaire général du ministère de la Production et de l'Environnement des Comores. Les Comores deviennent ainsi le 53<sup>e</sup> Signataire du MdE Rapaces.

8. Les participants applaudissent la signature du MdE par M. Youssouf au nom du Gouvernement des Comores.

### Point 3 de l'ordre du jour. Règlement intérieur

9. M. Glowka renvoie les participants au document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/3/Rev.1 *Règlement intérieur*<sup>1</sup>. Il rappelle que la MOS1 a adopté un Règlement intérieur qui sera présenté pour adoption à chaque future Réunion des Signataires. Celui-ci figure en annexe 1 du document. Il invite la Réunion à adopter le Règlement intérieur approuvé par la MOS1, en notant que les propositions d'amendement présentées en annexe 2 seront traitées plus tard dans la Réunion. En l'absence d'objection, la Réunion adopte le Règlement intérieur pour la MOS2.

10. Après que la Réunion ait élu son bureau (point 4 de l'ordre du jour) puis adopté l'ordre du jour et le programme de la Réunion (point 5), elle revient sur l'examen des propositions d'amendement au Règlement intérieur, présentées en annexe 2 du document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/3/Rev.1.

11. Les Pays-Bas informent qu'ils s'exprimeront au nom de l'Union européenne et de ses États membres au cours de la MOS2, sauf indication contraire. Se référant au Règlement intérieur, l'Union européenne et ses États membres expriment leurs préoccupations au sujet de l'arrivée tardive des documents pour la MOS2, en particulier des documents financiers clés reçus seulement le vendredi précédant la réunion. L'Union européenne prie instamment l'Unité de coordination de faire en sorte que, pour les réunions futures, la majorité des documents soient disponibles deux mois avant la réunion, et les documents restants 30 jours avant la réunion, au plus tard, comme cela est prévu au paragraphe 5 de l'article 2 du Règlement intérieur.

12. M. Glowka renvoie au document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/3/Rev.1 *Règlement intérieur* et aux propositions d'amendements présentées en annexe 2 de ce document. Il note que l'absence de référence au Groupe consultatif technique établi par la MOS1 dans le Règlement intérieur a été remarquée après la MOS1, alors que le mandat du GCT le charge de formuler des recommandations pour d'éventuels amendements au MdE et à ses annexes. L'Unité de coordination invite donc la MOS2 à considérer certains amendements aux paragraphes 2, 3(a) et 3(c) de l'article 16. Il y a aussi une erreur typographique au paragraphe 4 de l'article 5, qui nécessite une correction en réinsérant une formulation exclue par inadvertance. Le Président donne la parole aux participants pour commentaires.

13. Les Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, soutiennent l'adoption des propositions d'amendements au Règlement intérieur.

14. La Norvège suggère que l'amendement proposé au paragraphe 3(c) de l'article 16, soit ajusté pour établir la date limite de 60 jours (et non 40 jours) pour la présentation de propositions par le GCT, comme c'est déjà le cas pour les Signataires. Les Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, appuient la proposition de la Norvège.

15. Le Président conclut que l'amendement proposé au paragraphe 3(c) de l'article 16, devrait être ajusté en conséquence et M. Glowka confirme que l'Unité de coordination opérera ce changement. Le Règlement intérieur amendé des Réunions des Signataires du MdE Rapaces, adopté par la Réunion, figure à l'annexe I du présent rapport.

### Point 4 de l'ordre du jour. Élection du Bureau

16. M. Glowka rappelle que conformément à l'article 7, la Réunion est invitée à élire un président et un vice-président. Il est de tradition au sein de la Famille CMS que le pays hôte soit invité à présider la Réunion. En l'absence d'objections, il est heureux de confirmer que la Norvège préside la MOS2, en la personne de M. Øystein Størkersen de l'Agence norvégienne pour l'environnement, qui est également Président du Comité permanent de la CMS. Il accueille M. Størkersen à la tribune.

<sup>1</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_rules\\_of\\_procedure\\_rev1\\_f.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_rules_of_procedure_rev1_f.pdf)

17. En prenant ses fonctions de Président de la MOS2, M. Størkersen souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie la Réunion de l'avoir élu. Il invite les candidats au poste de vice-président de la MOS2 à se manifester. Le Mali propose le Sénégal au poste de vice-président. Ne relevant pas d'indications contraires, le Président confirme l'approbation de la proposition faite par le Mali, et le Sénégal, représenté par Mme Ndeye Sene Thiam, assure la vice-présidence de la MOS2.

#### **Point 5 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour**

18. À l'invitation du Président, M. Glowka présente les documents UNEP/CMS/Raptors/MOS2/1/Rev.2<sup>2</sup> *Ordre du jour provisoire* et UNEP/CMS/Raptors/MOS2/2/Rev.2 *Ordre du jour provisoire annoté et programme*<sup>3</sup>.

19. Le Président invite la Réunion à faire part de ses commentaires. En l'absence d'interventions, le Président conclut à l'adoption par consensus des deux documents.

#### **Point 6 de l'ordre du jour. Pouvoirs**

20. Le premier jour de la MOS, le Président rappelle que les délégués sont invités à soumettre leurs pouvoirs au bureau d'inscription dès que possible. Un rapport sur les pouvoirs est présenté plus tard au cours de la Réunion.

21. M. Glowka rapporte que les pouvoirs ont été reçus et sont conformes pour les Signataires suivants : Émirats arabes unis, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Norvège, Pakistan, Portugal, Pays-Bas, République tchèque et Sénégal.

22. Le dernier jour de la MOS, M. Glowka signale qu'un Signataire supplémentaire a présenté des pouvoirs conformes, à savoir la République islamique d'Iran.

#### **Point 7 de l'ordre du jour. Admission des observateurs**

23. À l'invitation du Président, M. Glowka présente le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/4 *Admission d'observateurs*<sup>4</sup>. Il rappelle les dispositions du paragraphe 13 du texte de MdE Rapaces, qui prévoient l'admission d'observateurs. Ces observateurs inscrits pour la MOS2 au 30 septembre 2015 sont énumérés dans l'annexe du document.

24. En l'absence de commentaires, de questions ou d'objections, le Président conclut que la Réunion approuve l'admission des observateurs énumérés dans l'annexe du document.

#### **Point 8 de l'ordre du jour. Déclarations des Signataires**

25. Le Président donne la parole pour commentaires aux Signataires et aux États de l'aire de répartition n'étant pas encore Signataires. Il invite également les observateurs à faire part de leurs commentaires.

26. Israël réaffirme son soutien au MdE Rapaces, en exprimant l'espoir d'être en mesure de devenir Signataire au cours de la MOP6 de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) en novembre 2015.

27. L'Inde précise qu'elle accueille 47 espèces de rapaces et qu'elle appuie pleinement les efforts de conservation des rapaces, y compris des mesures particulières pour le Faucon de l'Amour et les

<sup>2</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/raptors\\_mos2\\_prov\\_agenda\\_rev2\\_f.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/raptors_mos2_prov_agenda_rev2_f.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_prov\\_annotated\\_agenda\\_schedule\\_rev2\\_f.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_prov_annotated_agenda_schedule_rev2_f.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_admission\\_observers\\_f.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_admission_observers_f.pdf)

espèces de vautours du genre *Gyps*, et notamment leur élevage pour la conservation. L'Inde travaille à la signature du MdE et devrait participer à la MOS3 en tant que Signataire.

28. Le Liban indique qu'il est devenu Signataire du MdE suite aux encouragements du personnel de l'Unité de coordination. Le Liban compte sur le MdE pour l'aider à promouvoir la sensibilisation pour lutter contre l'abattage illégal des oiseaux et pour progresser dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une loi moderne sur la chasse. Il est important de veiller à ce que des propositions d'amendements au MdE et à ses annexes soient soumises en temps voulu pour permettre aux pays de mener les consultations nationales nécessaires.

29. Les Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, remercient le Gouvernement norvégien, l'Agence pour l'environnement - Abou Dhabi, le Secrétariat de la CMS et l'Unité de coordination pour leurs rôles respectifs dans l'organisation et la préparation de la MOS2. Il est important que les participants puissent tirer parti des succès et des défis des uns et des autres, et la MOS2 contribue à cela. Elle sert également à mettre en évidence les contributions concrètes du MdE à l'égard des objectifs d'Aichi et de la mise en œuvre des décisions de la CDB et de la CMS. La Stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité fournit le cadre sur les questions de biodiversité dans l'UE. La Réunion est assurée de la pleine coopération et du soutien de l'Union européenne au cours des prochains jours.

30. Le Pakistan remercie le Gouvernement de la Norvège pour les excellentes dispositions prises pour la MOS2, ainsi que le Secrétariat de la CMS et l'Unité de coordination pour leur travail. Il demande aux collègues de M. Nick Williams de lui transmettre ses meilleurs vœux.

31. L'Arabie saoudite remercie le Gouvernement de la Norvège pour son soutien, ainsi que les habitants de Trondheim pour leur accueil chaleureux. Ses remerciements vont également au Gouvernement des Émirats Arabes Unis pour son soutien généreux à travers l'accueil de l'Unité de coordination et le financement de la plupart de ses activités ; à l'Unité de coordination pour son travail de qualité ; et aux gouvernements qui ont soutenu la MOS2. L'Arabie Saoudite soutient le MdE et travaille avec l'Unité de coordination pour apporter un soutien financier et scientifique au SakerGAP. Ce soutien se poursuivra car l'Arabie saoudite travaille à devenir Signataire du MdE Rapaces et d'autres mémorandums de la CMS dans un avenir proche.

32. Oman remercie le Gouvernement de la Norvège pour son accueil généreux de la MOS2. Le Sultanat d'Oman travaille sur les espèces migratrices, en particulier sur le Plan d'action international par espèce pour le Faucon concolore et le Plan d'action pour la voie de migration du Percnoptère d'Égypte. Oman espère devenir Signataire du MdE dans un avenir proche.

33. SEO/BirdLife Espagne précise qu'elle est l'une des plus anciennes organisations de protection des oiseaux en Espagne et qu'elle a été très active au cours des années passées en matière de conservation des rapaces migrateurs d'Afrique-Eurasie. Les projets menés portent sur l'Aigle ibérique, la désignation de zones de protection spéciale, la protection contre les impacts négatifs des éoliennes, et le suivi de certaines espèces par satellite. Située sur la voie de migration de nombreuses espèces de rapaces, l'Espagne est un pays important pour le MdE Rapaces, et BirdLife International continuera de soutenir sa mise en œuvre en Espagne.

34. La République arabe syrienne rappelle qu'elle a signé le MdE Rapaces en 2014. En raison de la situation actuelle dans le pays, le ministère de l'Environnement rencontre des difficultés dans la mise en œuvre du MdE, mais il espère être en mesure de reprendre le travail à l'avenir. Les actions de terrain et les financements sont particulièrement nécessaires.

35. La République islamique d'Iran fait la déclaration suivante :

« La République islamique d'Iran a signé le MdE Rapaces en mars 2015 et élabore actuellement une stratégie nationale de conservation des rapaces, ainsi que les Plan d'action nationaux pour le Faucon sacré et le Percnoptère d'Égypte. À propos des impacts graves du « Diclofénac » sur les vautours, le ministère iranien de l'Environnement est fier d'annoncer que dès à présent, l'exportation, l'importation, la production et l'utilisation vétérinaire de ce médicament sont interdites dans le pays, et qu'il ne figure pas sur la liste de produits vétérinaires autorisés. L'Iran est un vaste pays de la région avec environ 70 espèces de rapaces. Le contrôle du piégeage des oiseaux, de la capture des poussins et de la collecte des œufs, ainsi que de la contrebande, y sont les principaux défis. Nous estimons que la poursuite des réalisations ne serait pas possible sans la coopération entre les instituts gouvernementaux et non gouvernementaux à l'intérieur du pays, et sans la coordination et la coopération aux niveaux régional et international. La délégation iranienne à la Réunion tient à adresser ses remerciements à la Convention de Bonn (spécifiquement à l'Unité de coordination du MdE Rapaces), ainsi qu'au Gouvernement norvégien pour son accueil et son hospitalité généreuse. »

36. Le Président salue ces déclarations, en particulier celles émanant des États de l'aire de répartition qui envisagent de devenir Signataires du MdE.

### **Point 9 de l'ordre du jour. Rapport de l'Unité de coordination**

37. Le Président invite M. Glowka à présenter ce point de l'ordre du jour, celui-ci invitant la Réunion à consulter le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/5 *Rapport de l'Unité de coordination*<sup>5</sup>, et son annexe.

38. Il rappelle que l'Unité de coordination intérimaire a opéré à partir d'août 2009 jusqu'à la MOS1 en décembre 2012. L'Unité de coordination a officiellement été créée lors de la MOS1 et est basée au Bureau CMS - Abou Dhabi, grâce au soutien généreux de l'Agence pour l'environnement - Abou Dhabi, au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis.

39. Depuis la MOS1, dix pays sont devenus Signataires du MdE et il est prévu qu'un pays supplémentaire rejoigne le MdE au cours de la MOS2 (voir point 2 de l'ordre du jour ci-dessus). Le MdE compte actuellement 52 Signataires, comprenant 51 pays et l'UE.

40. L'Unité de coordination s'est engagée de façon proactive auprès des États non Signataires de l'aire de répartition tout au long de la dernière période triennale et il est encourageant de constater que 16 d'entre eux se sont préenregistrés pour prendre part à la MOS2.

41. Le MdE précise que chaque Signataire doit désigner un point de contact national. L'Unité de coordination a élaboré des orientations pour les points de contact et une liste des points de contacts nationaux est disponible dans le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.6<sup>6</sup>. M. Glowka invite les Signataires n'ayant pas encore désigné leur point de contact national à le faire dès que possible.

42. L'Unité de coordination s'est engagée activement dans les activités de communication, notamment en jouant un rôle de premier plan dans le Groupe de travail sur le site Web de la Famille CMS établi par le Secrétariat de la CMS. L'Unité de coordination a également travaillé en collaboration sur l'élaboration, l'édition et la publication du SakerGAP ; sur la préparation de fiches de synthèse ; et sur le Manuel destiné aux Points focaux nationaux de la CMS.

43. L'Unité de coordination a organisé un certain nombre de réunions internationales depuis la MOS1. Les gouvernements et institutions mentionnées dans le document sont remerciés pour leur

<sup>5</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_report\\_coordinating\\_unit\\_f.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_report_coordinating_unit_f.pdf)

<sup>6</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_inf6\\_ncp\\_list.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_inf6_ncp_list.pdf)



soutien financier et en nature. Le personnel de l'Unité de coordination a également représenté le MdE à de nombreuses autres rencontres internationales.

44. La programmation et la planification du travail de l'Unité de coordination ont été révisées afin de fonctionner sur la base des années civiles. Le paragraphe 22 du document décrit les suggestions de l'Unité de coordination pour les activités principales au cours de la période 2016-2018. Celles-ci comprennent l'apport d'un soutien administratif au GCT (sous réserve de la disponibilité des ressources), le soutien aux Signataires dans l'élaboration de stratégies nationales ou régionales de conservation ou de gestion des rapaces, le soutien à la mise en œuvre du SakerGAP (sous réserve de la disponibilité des ressources pour le recrutement d'un coordinateur SakerGAP), la finalisation du Plan d'action pour la voie de migration des populations de Percnoptère d'Égypte des Balkans et d'Asie centrale, le Plan d'action international par espèce pour le Faucon concolore (sous réserve de la disponibilité des ressources), et une veille afin que les questions portant sur les rapaces soient bien intégrées aux initiatives pertinentes menées par le Secrétariat de la CMS.

45. Le Président attire l'attention sur le chapitre « Action requise » du document, et donne la parole à l'assistance pour commentaires.

46. L'Arabie saoudite remercie l'Unité de coordination pour la qualité de son travail et de ses réalisations, notamment en ce qui concerne le SakerGAP. L'Unité de coordination a fait un travail de qualité, mais celui-ci n'a parfois pas avancé au rythme souhaité, et des progrès plus rapides sont à espérer pour l'avenir. Tous ceux qui ont contribué au SakerGAP doivent être remerciés, y compris le Gouvernement des Émirats arabes unis, la CITES et d'autres encore. Le point (c) de l'« Action requise » dans le document 5 de la MOS2, met l'accent sur le soutien financier. C'est une question importante, mais certains États de l'aire de répartition pourraient choisir d'apporter un soutien par d'autres moyens. Il est suggéré que cette action requise soit amendée pour faire référence à d'« autres types de soutien », couvrant ainsi le soutien technique et scientifique, tout comme le soutien financier. Cela peut être réalisé en insérant « et d'autre type de soutien par exemple technique et scientifique » après « des contributions financières volontaires ».

47. M. Glowka remercie l'Arabie saoudite pour son soutien financier au cours de l'élaboration du SakerGAP et confirme que le Secrétariat de la Réunion préparera le texte révisé pour approbation lors du dernier jour de la MOS2.

48. La Hongrie évoque son soutien aux points énumérés qui sont à inclure dans le plan de travail de l'Unité de coordination 2016-2018, mais souhaite ajouter comme point général un vaste effort de collecte de fonds par l'Unité de coordination. Cela est nécessaire pour permettre la réalisation de toutes les autres activités.

49. Le Kenya suggère que la Réunion propose la création d'un vecteur ou d'un mécanisme permettant aux Signataires de travailler ensemble à la mobilisation de ressources. Dans le cas contraire, il pourrait être impossible de progresser dans la mise en œuvre. Le Président note que ce sujet peut être abordé sous un autre point de l'ordre du jour afin que la Réunion y revienne plus tard.

50. La Norvège convient que l'Unité de coordination fonctionne très bien et efficacement avec sa petite équipe, mais note que le rapport mentionne une pénurie de ressources humaines et financières. Le rapport précise également que l'Unité de coordination travaille avec l'équipe conjointe de la Famille CMS chargée de la communication pour une véritable plus-value à travers la mutualisation. Cela illustre l'importance de la collaboration avec tous ceux qui œuvrent pour le MdE Rapaces, telle que la Convention de Berne en ce qui concerne les lignes électriques, et plus largement la Famille CMS sur les questions d'énergie. Un accent fort et continu devrait être mis sur les priorités de travail relatives aux espèces inscrites en catégorie 1 du Tableau 1 de l'Annexe 3 du MdE. Cet accent pourrait contribuer à apporter un soutien financier à la réalisation des actions.

51. Le Liban remercie l'Unité de coordination pour son rapport excellent et clair. Il est important de souligner l'importance de motiver chaque Signataire à élaborer son plan d'action national en identifiant les espèces menacées dans chaque État de l'aire de répartition ou chaque voie de migration, et de fournir des modèles de plans d'action que peuvent utiliser les Signataires.
52. Le Mali souligne l'impact des problèmes de sécurité pour certains pays. Au Mali, de nombreuses espèces migratrices sont surtout présentes dans des zones sur lesquelles les autorités n'ont plus de contrôle, ce qui induit des difficultés dans les suivis. Un tiers du pays souffre de problèmes de sécurité, et la Réunion est invitée à examiner les implications de cette situation.
53. Les Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, notent que le plan de travail-2016–2018 prévoit deux réunions du GCT en face-à-face. Le mandat du GCT précise que les moyens électroniques devraient être utilisés pour les réunions chaque fois que possible. Compte tenu des contraintes de ressources, l'Union européenne demande instamment que le mandat soit respecté.
54. Le Président convient de ce point soulevé par l'Union européenne, mais note que cela n'exclut pas la possibilité pour les Signataires et autres entités de proposer d'accueillir des réunions du GCT.
55. Le Président conclut que les quatre « actions requises » ont été traitées, et que la Réunion :
- (a) Prend note du contenu du rapport.
  - (b) Prie instamment les Signataires pour lesquels seul un point de contact national provisoire est mentionné dans le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.6<sup>7</sup>, de désigner officiellement un point de contact national et de transmettre ses coordonnées à l'Unité de coordination dès que possible et au plus tard le 31 décembre 2015.
  - (c) Encourage les Signataires, États de l'aire de répartition, partenaires et parties prenantes à collaborer pour mobiliser des ressources, y compris par des contributions financières volontaires et d'autres types de soutien par exemple technique et scientifique, afin de permettre la mise en œuvre du SakerGAP et d'autres initiatives clés soulignées dans le rapport.
  - (d) Alerte l'Unité de coordination sur des activités supplémentaires dont l'inclusion dans son plan de travail pourrait être justifiée pour la prochaine période triennale, en prévoyant l'allocation de ressources suffisantes pour leur mise en œuvre. (La Hongrie recommande qu'un vaste effort de collecte de fonds soit déployé. Le Kenya suggère qu'un mécanisme spécifique de mobilisation des ressources soit établi. La Norvège recommande de cibler les travaux à travers une forte hiérarchisation des espèces de catégorie 1. L'Union européenne note que le plan de travail 2016-2018 prévoit deux réunions du GCT en face-à-face et prie instamment le GCT de se réunir par voie électronique chaque fois que possible pour réduire les coûts. Le Président note que les Signataires sont libres d'organiser des réunions du GCT en face-à-face. Le Liban propose d'identifier les espèces les plus menacées dans chaque pays pour encourager davantage les actions d'envergure nationale.)
56. La clôture de la session formelle est suivie par un événement parallèle organisé par BirdLife International sur la prévention de l'empoisonnement des rapaces.

<sup>7</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_inf6\\_ncp\\_list.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_inf6_ncp_list.pdf)



## Point 10 de l'ordre du jour. Rapport du Groupe consultatif technique intérimaire

57. Le Pr Des Thompson du Scottish Natural Heritage, Président intérimaire du Groupe consultatif technique (GCT), communique son rapport décrivant la composition du GCT, ses tâches et ses activités, ses réalisations et le travail restant à faire<sup>8</sup>.

58. Soulignant que les rapaces sont au sommet de la chaîne alimentaire et qu'ils sont donc d'excellents indicateurs de problèmes environnementaux plus larges, le Pr Thompson précise qu'il s'agit d'un groupe d'espèces bien documenté sur lesquels de nombreux scientifiques de renom ont mené des études. Les rapaces sont également populaires auprès du grand public, et les gouvernements sont donc davantage susceptibles de s'intéresser à leur conservation.

59. Le GCT intérimaire s'est réuni pour la première fois à Édimbourg en janvier 2014 et sa deuxième réunion a eu lieu en mars 2015 à Abou Dhabi. Le GCT intérimaire a élu le Pr Thompson en tant que Président, soutenu par Salim Javed des Émirats Arabes Unis en tant que Vice-Président. Le Pr Thompson reconnaît avec gratitude l'engagement des autres membres du GCT, ainsi que l'assistance fournie par l'Unité de coordination, et par Nick Williams en particulier.

60. Les Signataires de la MOS1 avaient demandé au GCT d'examiner les menaces, les actions de sensibilisation, de suivi et de recherche, les mesures d'atténuation et de remédiation, et le soutien à la conservation, ainsi que d'entreprendre une « analyse prospective » pour les questions émergentes.

61. Lors de la réunion d'Édimbourg, huit groupes de travail sur des enjeux cruciaux ont été mis en place (inscription d'espèces, protection des sites, réseaux d'électricité et énergies renouvelables, abattage illégal, empoisonnement, sensibilisation, suivis, rapports et mesures de soutien), et la réunion d'Abou Dhabi a recueilli des rapports sur 26 activités qui avaient été entreprises. Il est devenu évident que le GCT devait fixer des priorités plus claires, l'identification des sites et l'examen des espèces inscrites au titre du MdE étant les questions les plus importantes.

62. Pour ce qui concerne les espèces, certains amendements sont proposés principalement en raison de changements taxonomiques entraînant le retrait de trois espèces et l'ajout de deux. Le statut migratoire des espèces a été examiné au regard de nouvelles données disponibles, ce qui a conduit à la proposition d'ajout d'une vingtaine d'espèces aux annexes. Sur les 20 ajouts proposés, 18 ont été approuvés par le GCT, le manque de données pour les deux autres ne permettant pas de justifier leur inscription.

63. Les suivis par télémétrie ont apporté de nouvelles connaissances sur les déplacements migratoires des vautours, des différences étant désormais évidentes entre les sexes, les classes d'âge et les différentes périodes de l'année. La situation des espèces en Asie est encore très préoccupante après leur déclin spectaculaire, et le MdE fournit un cadre pour les efforts mondiaux de conservation de ces oiseaux.

64. La liste de tous les sites potentiellement importants pour les rapaces migrateurs dans la région Afrique-Eurasie dépasse les 700 pages, un certain nombre de sites ayant été identifiés dans la plupart des États de l'aire de répartition. Il est prévu que le statut des sites soit réexaminé tous les six ans.

65. Les menaces sont apparues d'autant plus clairement au fur et à mesure que l'information était disponible. L'expansion des réseaux d'électricité est reconnue comme un problème important et des orientations à ce sujet ont été préparées et publiées. L'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux ont fait l'objet d'une résolution lors de la COP11 de la CMS, et des mesures correctives ont été proposées. Cependant les contrevenants se sont révélés être inventifs et ont pu garder une longueur

<sup>8</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_ai10\\_tag\\_report\\_thompson.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_ai10_tag_report_thompson.pdf)

d'avance sur les autorités. Il est nécessaire de mobiliser davantage de soutien public et de construire des alliances. Une approche pourrait être de former une association des « Amis du MdE ».

66. L'autorisation de l'utilisation du Diclofénac dans l'Union européenne constitue une grave préoccupation compte tenu de son impact dévastateur sur les populations de vautours en Asie du Sud. Compte tenu des fréquents appels à l'établissement de normes communes, l'analyse de toutes les orientations actuellement disponibles devrait être envisagée. Le suivi par satellite offre d'excellentes occasions de promouvoir la recherche et de porter à l'attention d'un public plus large l'importance de ces étonnants oiseaux.

67. Le Pr Thompson conclut ses remarques en remerciant le Président de la Réunion, les autres membres du GCT et le personnel de l'Unité de coordination pour leur soutien.

68. M. André Botha (Groupe CSE/UICN de spécialistes des vautours) remercie le Pr Thompson pour son leadership du GCT. Il note les commentaires concernant les coûts des réunions du GCT en face-à-face mais souligne que ces réunions ont une dynamique différente et qu'elles permettent de faire progresser les travaux du MdE plus efficacement que les téléconférences ou les échanges de courriels.

69. Le Président déclare que le Règlement intérieur du GCT ne précise pas à quelle fréquence celui-ci devrait se réunir ou la forme que devrait prendre les réunions. La disponibilité d'un lieu et le soutien d'un gouvernement ou d'une organisation hôte constituent des facteurs supplémentaires pour déterminer quand le GCT devrait se réunir.

70. Israël note que les avantages des suivis par satellite ont été mentionnés. Il est nécessaire de souligner que cette technologie est utilisée pour la science de la conservation, car une idée fautive largement répandue au Moyen-Orient prétend que ces techniques sont utilisées à des fins d'espionnage.

71. Le Pr Thompson déclare que des donateurs devraient être trouvés pour financer l'achat d'émetteurs satellites. Il se réjouit d'avoir lu dans la revue *Journal of Applied Ecology* un article dissipant les préoccupations liées aux questions de bien-être des oiseaux équipés de tels dispositifs. Ceux qui utilisent ces équipements doivent être correctement formés à la manipulation des oiseaux. La technologie a également été améliorée rapidement et les émetteurs sont de plus en plus miniaturisés de sorte qu'il est impossible de voir à distance si un oiseau en est équipé, ce qui devrait résoudre le problème des oiseaux tirés car soupçonnés d'être utilisés pour l'espionnage.

72. La Hongrie déclare que l'avantage des émetteurs est qu'ils constituent un moyen de dissuasion vis-à-vis des braconniers qui savent que les oiseaux équipés abattus seront remarqués par les personnes assurant leur suivi.

73. Le Président déclare que la question de « l'analyse prospective » sera discutée plus tard dans l'ordre du jour. M. Glowka note toutefois qu'aucun document n'a encore été produit. Lui et le Pr Thompson ont entrepris de préparer une liste révisée des tâches pour le GCT pour approbation par la MOS. Les Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, remercient le GCT intérimaire pour le travail entrepris depuis sa création, mais ajoute qu'il est regrettable qu'aucun document complémentaire n'ait été soumis.

74. Le Président déclare que les Signataires ont clairement fait comprendre à l'Unité de coordination que les délais de production des documents prévus dans le Règlement intérieur devaient être respectés. Il appelle toutefois à un certain pragmatisme pour veiller à ce que l'important travail de conservation des rapaces continue et pour que l'on reconnaisse les pressions qui pèsent sur un petit secrétariat à l'approche d'événements tels que la MOS.

## Point 11 de l'ordre du jour. Rapport du Secrétariat de la CMS

75. M. Borja Heredia (Secrétariat de la CMS) renvoie les participants au document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/7 *Rapport du Secrétariat de la CMS*<sup>9</sup>. Il présente les faits saillants du rapport, avec une attention particulière pour les résolutions de la COP11 de la CMS les plus pertinentes pour le MdE Rapaces, et fait des suggestions sur la façon dont le MdE pourrait envisager de contribuer à la mise en œuvre de ces résolutions. L'objectif est de maximiser les synergies entre la CMS et le MdE Rapaces sur les questions qui se recoupent et sur les questions transversales, notamment celles qui sont traitées par les résolutions de la COP11 suivantes :

- 11.2 Plan stratégique pour la conservation des espèces migratrices 2015-2023 ;
- 11.13 Actions concertées et en coopération ;
- 11.25 Promouvoir les réseaux écologiques pour répondre aux besoins des espèces migratrices ;
- 11.26 Programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices ;
- 11.27 Énergie renouvelable et espèces migratrices ;

et un certain nombre de résolutions relatives aux oiseaux, dont :

- 11.9 Journée mondiale des oiseaux migrateurs ;
- 11.14 Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration ;
- 11.15 Prévenir les risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs ;
- 11.16 Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs ;
- 11.17 Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie ;
- 11.18 Plan d'action mondial de Faucon sacré *Falco cherrug* (SakerGAP) ;
- 11.19 Taxonomie et nomenclature des oiseaux figurant aux annexes de la CMS.

76. M. Heredia informe la Réunion des progrès accomplis sur les questions clés depuis l'adoption des résolutions. Il note que la MOS a eu l'occasion de prendre des décisions qui donnent un mandat fort aux Signataires du MdE pour soutenir la mise en œuvre des résolutions pertinentes de la CMS.

77. Le Président souligne les rôles du GCT dans la recherche de synergies et dans l'identification de points d'action potentiels dans lesquels le MdE pourrait s'engager.

78. M. Olivier Biber, Président du Groupe de travail de la CMS sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie exprime également son espoir que la MOS2 donne mandat aux Signataires pour rechercher des synergies, d'autant plus que la MOS2, le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs et la MOP6 de l'AEWA sont tous en réunion à quelques semaines d'intervalle en octobre et novembre 2015.

## Point 12 de l'ordre du jour. Initiatives de conservation dans le cadre du MdE Rapaces

### 12.1. Espèces

79. Le Président invite M. Glowka à présenter aux participants le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/8 *Initiatives de conservation dans le cadre du MdE Rapaces*<sup>10</sup>. Il présente brièvement les travaux entrepris par l'Unité de coordination par rapport à un certain nombre d'espèces, notamment le Faucon sacré (*Falco cherrug*), le Percnoptère d'Égypte (*Neophron percnopterus*), le Faucon concolore (*Falco concolor*) et le Faucon de l'Amour (*Falco amurensis*). Tous

<sup>9</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_report cms secretariat f.pdf.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_report cms secretariat f.pdf.pdf)

<sup>10</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_conservation\\_initiatives f 0.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_conservation_initiatives f 0.pdf)

les détails sont disponibles dans le document en lui-même et plusieurs initiatives font l'objet de présentations et d'événements parallèles lors de la MOS2.

80. Le résumé de M. Glowka est suivi par une présentation intitulée « *The Return of the Neophron: Egyptian Vulture Flyway Action Plan* »<sup>11</sup> faite par M. Stoyan Nikolov, de la Société bulgare pour la Protection des Oiseaux (BSPB/BirdLife Bulgarie). Celle-ci résume les résultats d'un projet international LIFE-Nature de l'Union européenne coordonné par la BSPB en collaboration avec des partenaires sur une période de cinq ans et qui se terminera en 2016. L'objectif est de stopper et d'inverser la tendance au déclin de la population du Percnoptère d'Égypte dans les Balkans, l'espèce ayant subi une importante fragmentation de son aire de répartition et un déclin annuel de sa population de 7 % entre 1980 et 2012.

81. Grâce à l'appui du MdE Rapaces, la BSPB a été en mesure de s'engager dans un accord de financement à petite échelle pour le renforcement des capacités en Afrique. Une réunion du Plan d'action pour la voie de migration du Percnoptère d'Égypte (EVFAP - *Egyptian Vulture Flyway Action Plan*) a été tenue à Sofia au début 2015, et a réuni plus de 70 participants issus de 30 pays des Balkans, du Moyen-Orient et d'Afrique centrale. Le projet de plan d'action EVFAP est actuellement en cours d'élaboration et sera achevé en octobre 2015. Un groupe de coordination EVFAP de cinq membres a été conduit par l'Unité de coordination avec des représentants de chaque sous-région dans laquelle le plan d'action s'applique. Le projet de plan d'action EVFAP sera disponible sur le site Web de la BSPB et ouvert aux commentaires d'experts. La version finale est attendue pour le début 2016.

82. Une présentation sur le « *Saker Falcon Online Portal* »<sup>12</sup> [portail en ligne pour le Faucon sacre] est ensuite faite par le Pr Robert Kenward (Groupe UICN de spécialistes de l'utilisation durable et de la gestion des écosystèmes) et M. Janusz Sielicki (International Association for Falconry and Conservation on Birds of Prey). Le Pr Kenward présente un bref aperçu sur l'historique du déclin des rapaces et sur les efforts de conservation, en mettant l'accent sur le Faucon sacre (*Falco cherrug*). Il relève notamment que la question de l'électrocution a été signalée comme un problème dès le début des années 1970, et que les fauconniers ont été reconnus comme ayant un rôle positif à jouer dans le développement de techniques d'élevage en captivité, et qu'ils ne sont pas la principale cause du déclin des rapaces à l'état sauvage. Il existe en fait une corrélation positive directe entre le nombre de fauconniers dans une zone et la population de faucon pèlerin qui s'y trouve. Le commerce illégal est presque anecdotique. Bien qu'il constitue un facteur de déclin, les pertes liées à l'électrocution lui sont bien supérieures.

83. Dans le cadre du SakerGAP, un protocole pour un système de contrôle du commerce a été conçu et chiffré. Un tel système ne peut être mis en œuvre de manière efficace qu'avec l'accord et le soutien des parties prenantes. La première priorité est donc d'aller vers ces parties prenantes. C'est la raison pour laquelle le système de portail a été mis en place en tant que premier projet phare du SakerGAP.

84. Les principales conclusions formulées par le Pr Kenward sont les suivantes :

- La CMS considère les fauconniers comme faisant partie des solutions et non des problèmes – ce qui constitue un progrès particulièrement bienvenu ;
- Les objectifs du projet de portail en ligne pour le Faucon sacre ont été atteints ;
- Les données de l'enquête ont montré comment un système efficace pourrait fonctionner pour gérer le commerce légal, suivre les populations, et collecter des fonds pour d'autres espèces emblématiques ;

<sup>11</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_ai12\\_1\\_egyptian\\_vulture\\_fap\\_nikolov.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_ai12_1_egyptian_vulture_fap_nikolov.pdf)

<sup>12</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_ai12\\_1\\_saker\\_portal\\_kenward\\_0.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_ai12_1_saker_portal_kenward_0.pdf)

- L'introduction du système doit être coordonnée avec un processus de reclassement des espèces inscrites sur la Liste rouge de l'UICN dans une catégorie inférieure, afin d'encourager l'adoption internationale ; et
- Il est urgent de traiter la question de l'électrocution des Faucons sacres.

## 12.2 Menaces

85. M. Glowka renvoie les participants au résumé complet figurant dans le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/8 *Initiatives de conservation dans le cadre du MdE Rapaces*. Celui-ci montre le niveau élevé d'engagement de l'Unité de coordination dans les processus de la CMS. Le Bureau CMS - Abou Dhabi exprime à nouveau sa gratitude pour le financement de base apporté par l'EAD qui permet à l'Unité de coordination de participer aux processus de la CMS au niveau mondial pour assurer des synergies.

86. Mme Vicky Jones (BirdLife International) présente une analyse de l'abattage et des prélèvements illégaux d'oiseaux en Méditerranée intitulée « *Review of the Illegal Killing and Taking of Birds (IKB) in the Mediterranean* ». Cet examen révèle que ce problème est de plus en plus préoccupant, de nombreux pays luttant pour réaliser des progrès significatifs. L'une des difficultés majeures est qu'il existe très peu de données quantitatives sur les espèces clés, ou sur les principaux pays et sites concernés. Dans 26 pays de la Méditerranée, l'analyse cherche donc à :

- Évaluer l'échelle, la portée et l'impact de l'abattage et des prélèvements illégaux en compilant des informations sur les espèces, le nombre d'individus, les points noirs et les pratiques illégales ;
- Examiner la législation ;
- Élaborer des orientations pour les meilleures pratiques en matière de suivi de l'abattage et des prélèvements illégaux ;
- Sensibiliser au sujet de l'abattage et des prélèvements illégaux ; et
- Soutenir la définition de priorité pour les actions.

87. Un résumé de l'analyse orienté sur la communication a déjà été publié, tandis que le rapport complet et un article scientifique sont en préparation. Les prochaines étapes comprendront :

- Mener une campagne sur l'abattage et les prélèvements illégaux ;
- Piloter l'utilisation de lignes directrices pour le suivi de l'abattage et les prélèvements illégaux ;
- Promouvoir des actions de conservation menées par les partenaires méditerranéens pour combattre l'abattage et les prélèvements illégaux sur les sites clés ;
- S'assurer que BirdLife International travaille effectivement de manière coordonnée avec les autres parties prenantes ;
- Rassembler des données similaires provenant d'autres zones de la région Afrique-Eurasie pour obtenir une vue d'ensemble de l'abattage et des prélèvements illégaux à l'échelle des voies de migration.

88. Un événement parallèle sur ce sujet, orienté sur l'action, a lieu le jeudi 8 octobre à 13h15.

89. La clôture de la session formelle est suivie par un événement parallèle intitulé « *Electrocution of Birds of Prey – A Real Threat to the Saker Falcon* »<sup>13</sup> [Électrocution des rapaces – Une réelle menace pour le Faucon sacre] présenté par Janusz Sielicki de l'IAF, avec des compléments de Mátyás Prommer sur le travail à réaliser pour réduire l'électrocution des Faucons sacres et autres rapaces en Hongrie<sup>14</sup>.

<sup>13</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_event3\\_electrocution\\_saker\\_sielicki.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_event3_electrocution_saker_sielicki.pdf)

<sup>14</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_event3\\_saker\\_electrocution\\_prommer.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_event3_saker_electrocution_prommer.pdf)

### 12.3. Autres initiatives

90. M. Glowka présente les autres initiatives menées par l'Unité de coordination au cours de la période triennale, dont l'*African Raptor DataBank* [banque de données sur les rapaces d'Afrique] et la *BirdLife Data Zone* [zone de données de BirdLife]. Précisant que l'Afrique présente une grande diversité d'espèces de rapaces, M. Glowka présente M. Rob Davies, Directeur d'Habitat INFO, un organisme basé à dans l'ouest du Pays de Galles au Royaume-Uni, pour une présentation du projet de « science citoyenne » de l'*African Raptor Databank*, qui comprend le développement d'une application pour téléphone mobile fonctionnant hors-connexion<sup>15</sup>.

91. M. Davies explique que la période de gestation du projet a été de 15 ans et a commencé lorsqu'il travaillait à Madagascar avec l'Institut Fitzpatrick de l'Université du Cap. Le projet a également été soutenu par le Peregrine Fund, et André Botha en était à la fois un coordinateur sous-régional et le plus grand contributeur de données, Joost Brouwer étant un autre contributeur au Niger. Toutes les régions de l'Afrique ont ainsi été couvertes au moins partiellement.

92. Bien que l'Afrique comprenne encore quelques zones de nature sauvage, il existe des pressions croissantes dues à l'augmentation de la population humaine. M. Davies présente des cartes illustrant l'emprise de l'agriculture et de l'élevage. Les habitats vierges disparaissent au fil de leur transformation par les activités humaines.

93. Les rapaces demandent une approche holistique et les aires protégées isolées ne sont plus une solution adéquate étant donné que de nombreuses espèces sont très mobiles et peuvent se déplacer sur plusieurs centaines de kilomètres. Ces espèces se prêtent toutefois à une étude de cette nature car elles sont rares et en déclin et ont un rôle important dans le contrôle des irruptions d'espèces nuisibles et de maladies. Les rapaces sont de bons indicateurs de la santé de l'environnement dans son ensemble et sont plus visibles que d'autres prédateurs, car ils ont tendance à choisir des perchoirs bien visibles (par opposition aux grands félins qui sont plus discrets).

94. Le but de l'*African Raptor Databank* est de compiler des informations actuelles et historiques sur la répartition des différentes espèces. La base de données a été lancée en octobre 2012 en utilisant des informations provenant du *Seminal Distribution Atlas* réalisé par D.W. Snow, avec un second pic d'entrées en provenance du Cameroun en août 2014. Les données issues de téléphones mobiles ont commencé à être reçues en mai 2014 et actuellement environ 1000 données sont généralement saisies au cours d'un mois.

95. Les dons de Kurt Eckerstrom et une subvention du MdE Rapaces ont permis de développer l'application, et les caractéristiques technologiques désormais disponibles incluent l'enregistrement des déplacements des observateurs et l'enregistrement vocal qui permet aux utilisateurs de laisser des messages même lorsqu'ils conduisent. Trois écrans permettent à l'observateur d'apporter des réponses aux questions de base portant sur qui, quoi, où et quand. L'observateur doit identifier l'espèce, et peut décrire ce que fait l'oiseau et ajouter des photos ou des enregistrements sonores. Un autre domaine essentiel est le type d'enregistrement, l'emplacement de certains sites de nidification devant rester secret. Il existe déjà des informations de fond sur diverses espèces telles que les lieux où ils sont connus pour être présents ou pour avoir disparu localement. Davantage d'informations sur la migration pourraient être ajoutées, et, avec une certaine coordination, les goulets migratoires connus pourraient être suivis au moment où les oiseaux les traversent.

96. Mme Jones fait une présentation sur la *Data zone*<sup>16</sup> du site internet de BirdLife International et exprime sa satisfaction de travailler sur le MdE en étroite collaboration avec l'Unité de

<sup>15</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_ai12\\_3\\_african\\_raptor\\_databank\\_davies.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_ai12_3_african_raptor_databank_davies.pdf)

<sup>16</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_ai12\\_3\\_birdlife\\_datazone\\_jones.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_ai12_3_birdlife_datazone_jones.pdf)



coordination. Le site internet de BirdLife International est à la disposition du public. Il attire 200 000 visiteurs chaque mois et peut donc offrir une plate-forme pour promouvoir le MdE.

97. Mme Jones met en avant les caractéristiques de la *Data zone*, qui est un outil de recherche sur mesure, relié à d'autres sources d'information. Elle contient des informations de niveau national et régional, qui peuvent être consultées via les menus déroulants menant à des pages de données par pays et à des cartes des sites incluant les listes des espèces présentes. Les pages sur les espèces disposent déjà d'un moteur de recherche, et des précisions sur le statut au titre du MdE pourront être ajoutées. Les fiches sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) pourront préciser si le site est inclus dans le Tableau 3, tandis que les fiches de données par pays permettront notamment de préciser si un pays est Signataire ou État de l'aire de répartition du MdE, avec les espèces qu'il accueille.

98. En réponse à une question du représentant du Mali, qui trouve le site très utile, Mme Jones déclare que le site est actuellement uniquement en anglais.

99. Les mesures demandées sont approuvées sous réserve de modifications mineures de la formulation contenue dans les documents de la Réunion.

### **Point 13 de l'ordre du jour. Examen de la mise en œuvre du MdE et du Plan d'action**

#### **13.1. Stratégies nationales ou régionales pour la conservation des rapaces**

100. Le Président reconnaît que de nombreux États Signataires éprouvent des difficultés dans l'élaboration de leur stratégie nationale. Alors que certains pays sont en bonne voie et ont mis en place des mécanismes qui fonctionnent, d'autres sont moins avancés et doivent toujours inclure toutes les espèces concernées dans la législation nationale. Au niveau régional, un certain nombre de processus sont en cours au sein de l'Union européenne.

101. En présentant le document, M. Glowka mentionne que l'Unité de coordination a publié en 2012 des *Lignes directrices pour la préparation des stratégies nationales ou régionales de conservation et gestion en faveur des rapaces*<sup>17</sup>, pour aider les Signataires dans cette tâche. Lors de la MOS1, aucune stratégie n'avait été reçue par l'Unité de coordination. Les Signataires étaient alors convenus de développer leur stratégie pour juin 2014. Cependant, aucun document final n'a encore été reçu.

102. Le Président propose un calendrier révisé pour la production de ces stratégies nationales avec une nouvelle date limite fixée au 31 décembre 2016 pour leur soumission à l'Unité de coordination. Il n'y a pas de commentaires de l'assistance et aucune objection n'est faite à cette proposition de calendrier ; le Président déclare donc qu'il est approuvé.

#### **13.2. Rapports nationaux**

103. Le Président accueille favorablement le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/10 *Rapports nationaux*<sup>18</sup> qui décrit toutes les activités entreprises au niveau national. Il invite le secrétariat de la Réunion à souligner quelques-unes des principales réalisations mentionnées.

104. M. Glowka présente le document qui contient un résumé des rapports reçus des Signataires avec quelques informations composites représentées en diagrammes circulaires. Il souligne l'importance de lier les rapports nationaux à l'élaboration des stratégies nationales, et rappelle le fait que la plupart des Signataires progressent avec difficultés.

<sup>17</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_inf3\\_guidelines\\_raptor\\_conservation\\_strategies\\_f.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_inf3_guidelines_raptor_conservation_strategies_f.pdf)

<sup>18</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_national\\_reporting\\_f\\_0.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_national_reporting_f_0.pdf)

105. L'Unité de coordination a élaboré à l'attention des Signataires un bref questionnaire portant sur le rapport national, de manière à recueillir de l'information utile au processus de conception d'un formulaire de rapport national dirigé par le GCT. Dix-sept Signataires ont répondu. Le GCT travaille également en étroite collaboration avec d'autres membres de la Famille CMS pour assurer la compatibilité des formats de rapports et maximiser les avantages de l'utilisation du système CMS de rapport en ligne. Compte tenu du grand nombre de tâches qui lui sont assignées, le GCT n'a pas progressé sur l'élaboration d'un formulaire de rapport national.

106. Les réponses reçues de 17 Signataires, couvrant six activités (mise en œuvre de la protection juridique, protection et/ou gestion des voies de migration et sites importants, conservation et gestion durable des habitats, sensibilisation aux problèmes rencontrés par les rapaces et aux mesures nécessaires à leur conservation, suivi des populations de rapaces, mise en œuvre d'actions de recherche pour la conservation, et mise en place de mesures correctives et de soutien), ont été analysées pour préciser, par exemple, le pourcentage de Signataires ayant fourni une protection nationale aux sites de leur pays figurant au Tableau 3 de l'Annexe 3 du MdE. Certains pays européens sont en attente d'une stratégie à l'échelle de l'Union européenne avant de rédiger leur propre plan d'action national (voir le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/10 pour le rapport complet).

### **13.3. Comment la mise en œuvre du Plan d'action du MdE Rapaces contribue à l'exécution du Plan stratégique de la CMS pour la conservation des espèces migratrices**

107. M. Glowka présente le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/11 *Contributions de la mise en œuvre du plan d'action du MdE rapaces à l'exécution du Plan stratégique pour les espèces migratrices de la CMS*<sup>19</sup> qui identifie des corrélations entre le Plan d'action du MdE et le Plan stratégique pour les espèces migratrices adopté à la COP11 de la CMS à travers la résolution 11.2. Le Groupe de travail sur le Plan stratégique de la CMS doit se réunir la semaine suivant la MOS2, immédiatement avant la 44<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la CMS, pour commencer l'examen du « volume d'accompagnement » qui donnera des indications sur la mise en œuvre. Le MdE a un grand rôle à jouer dans la réalisation des objectifs de la Convention et pourra contribuer à la réalisation de sous-objectifs précis liés aux rapaces.

108. Il existe une corrélation nette entre les buts de plus haut niveau du Plan d'action du MdE et ceux du Plan stratégique pour les espèces migratrices. La mise en œuvre effective du Plan d'action du MdE et des stratégies régionales signifie que les Signataires contribuent directement à la réalisation des objectifs du Plan stratégique pour les espèces migratrices. L'évaluation initiale faite par l'Unité de coordination indique qu'il n'est pas nécessaire de développer de nouveaux objectifs, les lacunes identifiées dans le Plan d'action relatives à la collecte de fonds et à la réduction de la pauvreté étant relativement mineures.

109. Les Signataires étaient convenu d'un cycle de trois ans et le GCT a reçu pour mission de concevoir un formulaire de rapport national. Cela devait inclure un moyen permettant à l'Unité de coordination d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs à la fois du Plan d'action du MdE et du Plan stratégique pour les espèces migratrices. L'intention à l'origine était également que le Plan d'action soit réexaminé tous les sept ans, et la première révision est d'ores et déjà en retard. Le GCT pourra être chargé d'examiner le Plan d'action avant la MOS3 et le texte révisé pourra combler les lacunes mentionnées ci-dessus.

110. La réunion approuve l'action demandée et reconnaît que le MdE et la Convention sont déjà bien en phase.

<sup>19</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_raptors\\_ap cms spms re f.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_raptors_ap cms spms re f.pdf)

111. Ce point de l'ordre du jour est suivi d'un événement parallèle au cours duquel Torgeir Nygård fait une présentation sur l'implantation du parc éolien de Smøla en Norvège et ses impacts au niveau local sur les Pygargues à queue blanche et les Lagopèdes des saules.

#### 13.4. Crise des vautours d'Afrique

112. Le matin du jour 4, le Président présente le point 13.4. de l'ordre du jour sur la crise des vautours d'Afrique. Une présentation est faite par M. André Botha de l'Endangered Wildlife Trust, co-président du Groupe CSE/UICN de spécialistes des vautours et membre du GCT du MdE Rapaces. On note parmi les points clés :

- Les changements drastiques dans le statut des espèces de vautours sur la Liste rouge de l'UICN : à la fin octobre 2015, une majorité d'entre elles seront classées dans la catégorie *En danger critique d'extinction* ;
- Le principal facteur du déclin est l'empoisonnement - parfois l'empoisonnement de masse en association avec le braconnage des éléphants, etc. Les vautours constituent, de loin, la famille d'oiseaux la plus touchée ;
- Le déclin précipité en Inde et ailleurs en Asie depuis la fin des années 1990 en raison du Diclofénac, bien que des actions aient été entreprises pour essayer d'inverser cette tendance. D'autres facteurs, y compris la perte d'habitat, contribuent également à ce déclin en Asie ;
- Les populations se sont rétablies dans certaines parties de l'Europe, bien que le Diclofénac soit encore autorisé à la vente dans l'Union européenne et que cela reste encore un sujet de préoccupation ;
- Les études sur les déplacements des vautours montrent la nécessité de travailler tout au long de la voie de migration. Cela nécessite une approche large et un engagement de chaque État de l'aire de répartition ;
- La protection des sites clés est importante.

113. Les difficultés majeures parmi les nombreux défis existants sont :

- La portée très large de l'entreprise ;
- Les énormes lacunes dans les connaissances en Afrique ;
- La nécessité d'obtenir un engagement aussi large et représentatif que possible de parties prenantes variées, y compris des États de l'aire de répartition non-Signataires et des principaux décideurs clés.

114. La valeur ajoutée potentielle d'un Plan d'action plurispécifique pour les vautours d'Afrique-Eurasie (MSAP - *Multi-Species Action Plan*) inclut les actions suivantes :

- Convenir des priorités et d'une série de mesures au sein d'un large éventail de parties prenantes ;
- Convenir de la répartition des tâches entre les parties prenantes ;
- Assurer le partage des connaissances / de l'expérience ;
- Promouvoir les efforts de collaboration entre régions (portant par exemple sur le Diclofénac) ;
- Porter ces questions à l'agenda politique ;
- Sensibiliser le public ;
- Attirer les bailleurs de fonds (p. ex. en développant de très larges appels à financement).

115. M. Botha invite la MOS2 à :

- Confirmer la nécessité d'un MSAP ;
- Vérifier que le MSAP inclut une approche basée sur les sites ;

- Soutenir l'identification et la nomination de trois coordinateurs régionaux - pour l'Afrique, l'Asie et l'Europe – afin de faire avancer les travaux du MSAP avec le soutien et les conseils d'un président et de vice-présidents ;
- Charger le GCT de faciliter l'élaboration du MSAP et de le faire progresser pour adoption par la COP12 de la CMS et par la MOS3 du MdE Rapaces ;
- Mettre en place un groupe de travail CMS pour les vautours et définir le mandat de ce groupe ;
- Mettre l'accent sur le rôle du MSAP en tant que partenariat entre la Famille CMS, BirdLife International et le Groupe CSE/UICN de spécialistes des vautours.

116. En conclusion, M. Botha rappelle l'urgence de la situation et souligne que le moment est venu d'agir.

117. Le Président remercie M. Botha pour sa présentation et note que le développement du MSAP est encore à un stade très précoce. Il estime que son concept sera soutenu par tous les participants, la question portant davantage sur la meilleure façon de le faire progresser. Il invite les participants à formuler leurs commentaires.

118. M. Heredia agréé le concept de développement du MSAP, mais met en garde contre le risque de rendre le MSAP trop compliqué au niveau des procédures. Il confirme que le Secrétariat de la CMS souhaiterait y être associé et travaillerait volontiers avec le GCT, mais il serait sage d'éviter de créer trop de structures, et il n'est pas convaincu de la nécessité d'un groupe de travail. Un projet de MSAP devra être introduit dans le processus d'examen par le Conseil scientifique de la CMS avant un dépôt éventuel pour adoption par la COP de la CMS. Il est favorable à un processus simple concentré sur le développement du MSAP et qui, en parallèle, commence immédiatement la mise en œuvre des activités sur le terrain.

119. Le Pakistan demande instamment que, à la lumière des expériences relatives au Diclofénac au Pakistan et en Inde, des efforts particuliers soient faits pour associer les vétérinaires.

120. Le Kenya soutient la proposition d'un MSAP et pense que de nombreux autres Signataires y sont également favorables. Un MSAP fournirait un cadre rationnel et optimiserait l'utilisation des ressources, tout en fournissant une feuille de route claire, utile pour attirer l'attention des bailleurs de fonds et des partenaires potentiels.

121. Le Sénégal souligne la pénurie de compétences techniques en Afrique francophone, et la nécessité à la fois de renforcement des capacités et de sensibilisation du public au sens large. Les vautours ne sont généralement pas aimés car ils sont considérés comme un présage de malheur. Tout le monde a remarqué leur déclin, mais peu de personnes semblent penser que celui-ci est préoccupant.

122. L'Afrique du Sud soutient le développement d'un MSAP. Il faut prendre en considération le fait que certains États de l'aire de répartition des vautours ne sont ni des Parties à la CMS, ni des Signataires du MdE et que cela peut constituer un défi au moment de la mise en œuvre. Cependant, il peut y avoir de bonnes relations de travail avec les partenaires ou les ONG qui peuvent être d'une grande utilité dans ces pays. Il existe des exemples de MSAP desquels le MdE Rapaces pourrait tirer des enseignements – comme par exemple, le MSAP de l'AEWA pour la conservation des oiseaux marins du système d'upwelling du courant de Benguela (*International Multi-species Action Plan for the Conservation of Benguela Current Upwelling System Coastal Seabirds*).

123. Le Niger mentionne que la médecine traditionnelle et mystique contribue à la disparition des espèces de vautours, au moins localement. Au Niger, les partenaires du Gouvernement dans la conservation des espèces sauvages se sont rendus sur les marchés hebdomadaires pour faire connaître l'importance du rôle écologique des vautours. Cependant, il est devenu évident que les

communautés locales ne chassent pas les vautours, mais qu'il s'agit plutôt de chasseurs qui traversent la frontière depuis le Nigeria. Les chefs traditionnels ont été invités à donner l'alerte dans de tels cas et le Niger continuera à faire ce qu'il peut, en attendant un MSAP plus structuré et à grande échelle.

124. Israël exprime son soutien total au MSAP et espère pouvoir offrir un soutien financier et/ou en nature pour son élaboration et sa mise en œuvre. Il serait utile d'envisager d'inviter Vulture Conservation Foundation à participer au MSAP.

125. Le Mali ajoute sa voix à celles qui soutiennent le développement d'un MSAP et souligne l'importance culturelle des vautours. La situation actuelle est désastreuse, et alors que les vautours ne sont pas chassés ou consommés au Mali, les chiffres indiquent un déclin rapide. Les capacités et l'expertise font gravement défaut dans la région du Sahel d'une manière générale, et pas seulement au Mali.

126. La France attire l'attention sur le travail de conservation déjà entrepris dans plusieurs pays de l'Union européenne, dont la France. Le concept d'un MSAP est très important, car le partenariat est nécessaire à travers les aires de répartition de ces espèces, depuis les sites de nidification jusqu'aux sites d'hivernage et tout au long des voies de migration.

127. Le Kenya attire l'attention sur le besoin urgent de faire une place aux vautours dans l'agenda de la conservation en Afrique. Une grande partie du temps et de l'énergie est consacrée à la conservation des espèces appartenant à la grande faune, notamment les mammifères du « Big Five », mais une approche aussi étroite pourrait, par manque d'attention, conduire à la disparition complète d'autres espèces, et nécessite donc d'être utilisée avec prudence.

128. La Red Sea Association for Environment and Water Sport convient du besoin urgent d'un MSAP, ce que souligne le passage rapide de certaines espèces de la catégorie « *Vulnérable* » à la catégorie « *En danger critique* » sur la Liste rouge de l'UICN. Il faut espérer que la détérioration du statut des vautours sur la Liste rouge amènera les gouvernements à interdire la chasse de certaines espèces.

129. SEO/BirdLife Espagne salue le développement d'un MSAP et souligne l'urgence de la situation. L'Unité de coordination doit écrire aux Signataires et aux États de l'aire de répartition non-Signataires pour les prier instamment de prendre des mesures de protection des vautours et de participer sans délai au MSAP. Il est essentiel que des actions soient mises en œuvre avant que le MSAP ne soit complété.

130. BirdLife International rappelle à la MOS l'impérieuse nécessité d'identifier et de cibler les sites de rassemblement des vautours. Les bailleurs de fonds sont invités à soutenir la collecte de données supplémentaires nécessaire pour identifier ces zones.

131. Les Pays-Bas conviennent qu'il est prioritaire de combler les lacunes et promettent d'examiner avec bienveillance toute demande de soutien qui pourrait être développée à cet égard.

132. À l'invitation du Président, la Réunion approuve la formulation suivante, présentée par BirdLife International, comme un résultat de la MOS2 :

« La MOS2 charge le Groupe consultatif technique de faciliter l'élaboration d'un Plan d'action plurispécifique pour les vautours d'Afrique-Eurasie pour adoption par la COP12 de la CMS en 2017 et par la MOS3 en 2018. »

133. Le Président confirme également que l'Unité de coordination doit écrire aux Signataires et aux États non-Signataires de l'aire de répartition au sujet du MSAP. Il note qu'un financement est nécessaire pour faire avancer le processus, notamment le recrutement de coordinateurs régionaux

potentiels et d'experts consultants. Le processus est à un stade précoce, mais l'Unité de coordination, le Secrétariat de la CMS et les Signataires identifient clairement la direction à prendre et l'urgence de la situation. Les développements sont susceptibles d'évoluer considérablement au cours de l'année à venir en ce qui concerne le processus formel, mais cela n'empêche pas de prendre des mesures dès maintenant, notamment en travaillant plus étroitement avec l'industrie vétérinaire.

134. M. Botha salue le résumé du Président et se réjouit que l'appui à l'approche MSAP exprimée au cours de la session puisse se traduire en actions concrètes.

### **13.5. Plan de travail du Groupe consultatif technique, y compris l'approche prospective**

135. Le Président note que pendant la journée d'excursion, le 7 octobre 2015, le Président du GCT intérimaire et le secrétariat de la Réunion ont préparé et distribué le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/18 *Work Plan for the TAG until the 3<sup>rd</sup> Meeting of Signatories*<sup>20</sup>.

136. Le Pr Thompson indique que la préparation du plan de travail du GCT jusqu'à la MOS3 qui est proposé ici tient compte du Plan d'action du MdE, des tâches confiées au GCT1 et au GCT2, et qu'il prévoit également de prendre en compte les points découlant de la MOS2.

137. Six activités principales sont identifiées :

- Activité 1 - Amélioration de la protection juridique ;
- Activité 2 - Protéger et/ou gérer les sites et voies migratoires importants ;
- Activité 3 - Faire connaître les problématiques et les orientations ;
- Activité 4 - Faire connaître les problèmes auxquels les rapaces migrateurs sont confrontés et les mesures nécessaires à leur conservation (avec une référence particulière à l'empoisonnement) ;
- Activité 5 – Assurer le suivi des populations de rapaces, effectuer des recherches sur leur conservation et prendre les mesures correctives appropriées ;
- Activité 6 – Mesures de soutien et analyse prospective.

138. Le Pr Thompson résume brièvement chacune des vingt tâches identifiées pour le GCT dans le cadre des six activités, indiquant les propositions sur lesquelles il serait utile d'avoir des commentaires ou des réactions. Le Président donne la parole aux participants afin de recueillir des commentaires.

139. La République islamique d'Iran propose un élément supplémentaire pour le plan de travail, à savoir que le GCT propose de nouveaux projets de conservation des rapaces et/ou examine les projets de conservation en cours.

140. En réponse à une question de l'Arabie Saoudite, le Pr Thompson et M. Glowka confirment qu'il n'y a aucune obligation pour les groupes de travail de la CMS de solliciter des conseils techniques et scientifiques auprès du GCT. Le lien entre les groupes de travail et le GCT doit être basé sur l'établissement de relations de travail efficaces. Par exemple, il existe des questions relatives à la conservation des vautours pour lesquelles les organes créés en vertu de la CMS et du MdE Rapaces ont chacun des rôles importants à jouer. Cela nécessite un travail collaboratif étroit entre le Secrétariat de la CMS et l'Unité de coordination.

141. Le Pakistan appuie la suggestion faite précédemment par l'Iran et recommande également que le GCT entreprenne des travaux sur le renforcement des capacités.

142. Le Pr Thompson souligne que le simple partage d'informations permet de réaliser beaucoup de choses. D'autres formes de renforcement des capacités peuvent inclure l'offre de conseils sur des

<sup>20</sup> <http://cms.int/raptors/en/document/work-plan-technical-advisory-group-until-3rd-meeting-signatories-session>



méthodes techniques, ou l'appui à des personnes notamment pour qu'elles puissent entreprendre des visites ou assister à des réunions.

143. L'Inde appelle au développement d'une stratégie d'engagement pour travailler de façon constructive avec les secteurs qui ont un rôle clé à jouer dans la réduction des menaces majeures pour les rapaces, tels que l'empoisonnement et les risques liés aux infrastructures liées à l'énergie.

144. BirdLife International signale qu'en amont de la COP12 de la CMS, il sera nécessaire de vérifier la cohérence entre les annexes de la CMS et le classement des espèces de rapaces en catégorie 1 dans le Tableau 1 révisé tel que convenu par la MOS2.

145. À l'invitation du Président, la Réunion prend note du plan de travail du GCT d'ici à la MOS3 ainsi que des tâches supplémentaires proposées par les participants. Le plan de travail figure à l'annexe III du présent rapport.

## **Point 14 de l'ordre du jour. Dispositions institutionnelles**

### **14.1. Propositions d'amendements au MdE Rapaces et/ou à ses annexes**

146. Le Président présente le point 14 de l'ordre du jour. M. Glowka invite la Réunion à examiner les propositions du GCT pour l'amendement de (a) la liste des espèces ; (b) la liste des États de l'aire de répartition ; et (c) la liste des sites. Le Pr Thompson et Mme Jones sont prêts à répondre aux questions.

147. Comme certaines délégations ont mentionné le besoin de faire approuver les changements par leur Cabinet ou par les parlementaires, et la réception des documents trop tardive pour permettre des consultations approfondies, le Président propose de convoquer une réunion des « Amis du Président » pour discuter des solutions possibles avant le début des activités normales au cours de la deuxième journée de la Réunion.

### Liste d'espèces

148. M. Glowka note que l'Annexe 1 du MdE contient 76 espèces. Les modifications proposées sont énoncées dans le document UNEP/CMS/Raptors/MOS/13/Rev.1<sup>21</sup>, l'annexe A du document présentant une proposition de révision de l'Annexe 1 du MdE, et l'annexe B du document contenant une proposition de révision du classement des espèces par catégorie (Tableau 1 de l'Annexe 3 du MdE). Le GCT intérimaire propose d'ajouter de nouvelles espèces, ce qui porterait le total à 93. En août 2015, l'Unité de coordination a diffusé les propositions aux Signataires, leur demandant de notifier les erreurs et omissions. Sept commentaires ont été reçus, sans qu'aucun d'entre eux ne soit majeur ou de fond.

149. L'examen a été entrepris par BirdLife International, qui est aussi l'autorité de référence pour les oiseaux auprès de l'UICN, et Mme Jones a également siégé au Groupe de travail du GCT intérimaire.

150. Mme Jones explique que la liste d'espèces originale était basée sur les informations compilées par BirdLife International. La liste a été examinée à la lumière de nouvelles informations, notamment sur les habitudes de migration de nombreuses espèces qui sont maintenant considérées comme admissibles à l'inscription étant donné les définitions du terme « migrateur » utilisées par la CMS et par le MdE. Le texte de la CMS et les clarifications des termes « cycliquement » et « prévisible » dans la résolution 2.2 de la CMS fournissent des orientations suffisantes pour élaborer des critères d'inscription des espèces de rapaces aux annexes du MdE.

<sup>21</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_proposals\\_species\\_list\\_rev1\\_e\\_0.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_proposals_species_list_rev1_e_0.pdf)

151. La recommandation du GCT est d'augmenter le nombre d'espèces inscrites de 76 à 93, avec 18 espèces ajoutées car désormais considérées comme migratrices, et deux espèces ajoutées et trois supprimées à la suite de changements taxonomiques. En plus du Percnoptère d'Égypte (*Neophron percnopterus*), du Vautour moine (*Aegypius monachus*) et du Vautour fauve (*Gyps fulvus*), toutes les autres espèces de vautours africains à l'exception du Palmiste africain (*Gypohierax angolensis*) qui n'est pas nécrophage, ont été proposées pour inclusion.

152. En ce qui concerne la taxonomie et la nomenclature, la résolution 10.13 de la CMS adoptée à la COP10 à Bergen (Norvège) en novembre 2011, reconnaît les avantages de l'harmonisation de la nomenclature utilisée par la Famille CMS et les AEM, et adopte les noms anglais couramment utilisés par BirdLife International. Cette question a été examinée plus avant lors d'un atelier tenu à Formia (Italie) en 2013. À travers la résolution 11.19, la COP11 a adopté une nouvelle référence taxonomique pour les non-passereaux. Le GCT intérimaire a conclu que l'alignement avec la référence taxonomique de BirdLife International constitue la meilleure option pour le MdE.

153. L'adoption de la nouvelle référence taxonomique signifie que *Milvus lineatus* doit être retiré de l'Annexe 1 car il n'est plus reconnu comme une espèce distincte (de *Milvus migrans*), *Spizaetus nipalensis* doit être inscrit comme *Nisaetus nipalensis* et *Nyctea scandiaca* comme *Bubo scandiacus*. La division de *Buteo buteo* aboutit à la création d'une espèce non migratrice, de même que la scission entre Buse montagnarde et Buse forestière (*Buteo oreophilus* et *B. trizonatus*). Le Faucon pèlerin *Falco peregrinus* inclut désormais le Faucon de Barbarie *Falco pelegrinoides* qui en avait été précédemment séparé.

154. La répartition des espèces inscrites dans les trois catégories du Tableau 1 de l'Annexe 3 du MdE a été examinée à la lumière des nouvelles informations issues de la Liste rouge européenne des oiseaux de 2015 et des modifications apportées à la Liste rouge mondiale qui sera publiée en novembre 2015. Mme Jones met l'accent sur les espèces dont l'inclusion dans une catégorie différente a été recommandée, expliquant brièvement les raisons de chaque changement.

155. Olivier Biber (président du Groupe de travail CMS sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie) s'interroge sur la proposition de déclasser le Balbuzard pêcheur de la catégorie 2 à la catégorie 3 étant donné que son état de conservation est semblable à celui du Faucon crécerellette qui reste en catégorie 2. Mme Jones explique que la raison pour laquelle le Balbuzard pêcheur est dans la catégorie 3, alors que le Faucon crécerellette est dans la catégorie 2, est liée à l'évaluation de la Liste rouge européenne, dans laquelle la population du Faucon crécerellette est qualifiée d'« appauvrie » tandis que le Balbuzard pêcheur est dans la catégorie « Préoccupation mineure », et est considéré comme « non menacé, avec une population croissante » - et la tendance de la population mondiale de l'espèce est également à l'augmentation. Mme Jones ajoute que pour garder la cohérence de la liste des espèces du MdE Rapaces, il est nécessaire de suivre une logique définie, et comme il y a eu une évaluation au niveau européen, celle-ci doit être suivie - à moins qu'il y ait une bonne raison de ne pas le faire.

156. Israël s'interroge sur les propositions de déclasser le Vautour fauve qui certes se porte bien en Europe, mais qui n'est plus nicheur au Moyen-Orient. En ce qui concerne l'Aigle pomarin, le texte de certains documents présentés à la Réunion n'est pas conforme à la proposition de déclasser l'espèce en catégorie 3. Mme Jones précise que l'Aigle pomarin a été déplacé en catégorie 3, parce que, selon la Liste rouge européenne son statut était sûr et stable et la tendance globale de la population est stable dans l'ensemble. Il n'y a pas de changement de catégorie pour le Vautour fauve qui reste dans la catégorie 3, car sa population mondiale n'est pas en déclin.

157. Le Président remercie Mme Jones, le Groupe de travail et le GCT intérimaire pour tout leur travail. Il indique qu'un groupe des « Amis du Président » s'est réuni plus tôt dans la journée pour discuter du Règlement intérieur et des délais de dépôt des amendements à la liste des espèces. Ces

délais n'ont pas été respectés pour diverses raisons, mais néanmoins le Président propose que l'on renonce exceptionnellement à suivre le Règlement intérieur et que la MOS puisse examiner les changements proposés.

158. Les Pays-Bas déclarent que, pour faire avancer les travaux du MdE, l'Union européenne et ses États membres sont prêts à examiner les propositions d'amendements à la liste des espèces ainsi qu'à la liste des États de l'aire de répartition, malgré le non-respect du Règlement intérieur, mais soulignent que cela doit être considéré comme une exception et non un précédent pour les futures Réunions.

159. La Hongrie reconnaît la grande quantité de travail entrepris par le GCT intérimaire mais aurait apprécié que soient fournies davantage d'informations justifiant les changements de catégorie, car certains changements ne sont pas conformes aux tendances identifiées dans la révision de la Directive Oiseaux de l'Union européenne de 2013 couvrant alors 27 États membres. Cela concerne notamment l'Aigle pomarin qui est abattu en grand nombre au Moyen-Orient. Il préconise un examen approfondi des critères de catégorisation. Mme Jones explique qu'il y a deux tendances démographiques différentes à considérer dans la Liste rouge européenne des oiseaux : l'une pour les 27 États membres de l'Union européenne comme cela a été mentionné par la Hongrie, et l'autre pour l'ensemble de l'Europe. La portée géographique du MdE Rapaces étant l'Afrique et l'Eurasie, l'approche couvrant l'ensemble de l'Europe est la plus pertinente. Mme Jones note toutefois que dans une petite région de l'Union européenne, les tendances pourraient être différentes.

160. La Norvège est également prête à prendre en considération les amendements, tout en soulignant que cela ne devrait pas créer de précédent.

161. Le Président déclare que le document sera soumis à la Réunion en soulignant la nécessité de respecter strictement les délais pour les futures sessions de la Réunion des Signataires. La Réunion reconnaît que la documentation relative au point 14.1 de l'ordre du jour *Propositions d'amendements au MdE Rapaces et/ou ses annexes* a été distribuée en retard et en dehors des délais prévus pour les MOS dans le Règlement intérieur du MdE. Elle approuve, à titre d'exception ponctuelle au Règlement intérieur, les amendements recommandés par le GCT à l'Annexe 1 du MdE *Liste des oiseaux de proie migrants d'Afrique-Eurasie* et au Tableau 1 de l'Annexe 3 *Classement des oiseaux de proie d'Afrique-Eurasie couverts par le Plan d'action*. La liste amendée des espèces figure à l'annexe IV du présent rapport, et les changements de catégorie des espèces à l'annexe VI du présent rapport.

#### Liste des États de l'aire de répartition

162. M. Glowka explique au sujet la liste des États de l'aire de répartition, que le Soudan du Sud est devenu indépendant après l'adoption du MdE et est maintenant un membre de l'Organisation des Nations Unies. Il doit donc être ajouté aux États de l'aire de répartition du MdE. La Réunion approuve, à titre d'exception ponctuelle au Règlement intérieur, l'amendement de la portée géographique du MdE pour inclure le Soudan du Sud dans la liste des États de l'aire de répartition figurant à l'Annexe 2 du MdE. La liste amendée des États de l'aire de répartition figure à l'annexe V du présent rapport.

#### Liste des sites

163. M. Glowka explique que, depuis 2008 lorsque le MdE est entré en vigueur, beaucoup plus d'informations sont disponibles en ce qui concerne les sites d'importance pour les rapaces. Davantage de ZICO et de goulets migratoires clés ont été identifiés le long des voies de migration, et davantage de zones de protection spéciale (ZPS) ont été désignées au titre de la Directive Oiseaux de l'Union européenne. La liste révisée, qui correspond au Tableau 3 de l'Annexe 3 du MdE, a été transmise à l'ensemble des 52 Signataires au début du mois d'août 2015, avec une demande de commentaires

concernant toute erreur ou omission. Des commentaires mineurs ont été reçus de sept Signataires (voir le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/15/Rev.1<sup>22</sup> pour plus de précisions).

164. Mme Jones explique le contexte de l'élaboration de la liste des sites qui compte maintenant 7518 sites dont 3014 ZICO et 4500 ZPS, et quatre autres sites remplissant les critères d'importance internationale, dans 103 États de l'aire de répartition ayant des sites sur la liste proposée.

165. Le Président précise que la soumission tardive de la liste des sites et le fait qu'elle ne soit pas complète et qu'elle demande des corrections ont été discutés plus tôt par la réunion des « Amis du Président ». Il propose que la Réunion envisage de ne pas approuver la liste, mais qu'elle note que le travail progresse. Le GCT se verra confier la tâche d'examiner plus avant la liste qui sera ensuite soumise pour examen à la troisième Réunion des Signataires, en conformité avec le Règlement intérieur. Entre temps, les Signataires pourront utiliser la liste provisoire lors de l'élaboration de leurs stratégies nationales.

166. La Norvège accepte la proposition du Président et exprime ses remerciements au GCT intérimaire. Elle demande des éclaircissements sur la décision prise à la MOS1 concernant le processus d'établissement de la liste des sites. Il est précisé que la MOS avait approuvé l'idée d'une liste de sites et avait délégué la supervision de ces travaux au GCT.

167. Les Pays-Bas déclarent que l'Union européenne et ses États membres prennent note de la liste des sites et du travail du GCT intérimaire. Des chevauchements entre certains sites ont conduit à des erreurs qui doivent être corrigées avant que la liste ne soit adoptée. La soumission tardive de la liste n'a pas permis de le faire, mais la liste sera à nouveau soumise à la MOS3.

168. Le Kenya salue l'approche pragmatique du Président, mais demande que l'on veille à ce que les écueils administratifs rencontrés à cette Réunion soient évités à l'avenir, compte tenu du statut précaire des espèces que le MdE cherche à protéger.

169. La Réunion prend note des propositions faites par le GCT d'amender le Tableau 3 de l'Annexe 3 *Liste provisoire des zones d'importance pour les oiseaux actuellement identifiées comme étant des sites importants de rassemblement pour les oiseaux de proie en Afrique-Eurasie*. Il note en outre que la proposition de liste des sites amendée pourrait être utilisée immédiatement par les Signataires dans la préparation de stratégies nationales ou régionales ou de documents équivalents. Il demande un nouvel examen par le GCT de la proposition de liste des sites amendée, en tenant compte des amendements au MdE apportés à l'Annexe 1 *Liste des oiseaux de proie migrants d'Afrique-Eurasie* et à la liste des États de l'aire de répartition à l'Annexe 2 *Carte de la zone couverte par le mémorandum d'entente* tels qu'adoptés par la MOS2. Il charge l'Unité de coordination de transmettre aux Signataires la proposition de liste des sites amendée et révisée pour commentaires au moins 150 jours avant la MOS, pour permettre une consultation adéquate et la transmission des commentaires en prévision de son examen pour adoption par la MOS3.

## 14.2. Mise en place du Groupe consultatif technique

170. M. Glowka présente le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/16 *Mise en place d'un Groupe consultatif technique*<sup>23</sup>, décrivant le mandat et la composition du GCT. Le GCT intérimaire a été établi à la MOS1 et avant la MOS2 un appel à candidature a été lancé. À la date limite, 17 candidatures avaient été reçues, et ont ensuite été examinées par un jury composé du Président et du Vice-Président du GCT intérimaire, du Coordinateur exécutif du Bureau CMS - Abou Dhabi, et du Chef de l'Unité de coordination.

<sup>22</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_proposals\\_sites\\_list\\_rev1\\_f.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_proposals_sites_list_rev1_f.pdf)

<sup>23</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_establishment\\_of\\_tag\\_f.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_establishment_of_tag_f.pdf)

171. La liste des candidats recommandés, avec leur affiliation régionale et organisationnelle ou leur champ d'expertise, est approuvée par la Réunion. La liste figure à l'annexe II du présent rapport.

## Point 15 de l'ordre du jour. Questions financières et administratives

### 15.1. Situation financière actuelle et financement futur

172. M. Glowka renvoie au document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/17/Rev.1 *Situation financière actuelle et financement futur*<sup>24</sup>.

173. Il rappelle à la Réunion que l'Unité de coordination est basée au sein du Bureau CMS - Abou Dhabi, hébergée au siège de l'Agence pour l'environnement - Abou Dhabi, au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis. En plus de recevoir une généreuse contribution financière de l'EAD, l'Unité de coordination bénéficie aussi largement d'un soutien en nature considérable. L'EAD fournit par exemple des bureaux et des équipements de télécommunication/TIC. L'Unité de coordination est dotée de deux administrateurs et un agent des services généraux (dont le salaire est couvert par les dépenses d'appui au programme du PNUE). En outre, environ un tiers du temps du Coordinateur exécutif est alloué au MdE Rapaces.

174. M. Glowka attire l'attention sur :

- Le tableau 1 de l'annexe 1 du document, qui résume les dépenses de l'Unité de coordination entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 août 2015 .
- Les listes des projets et des consultances contenues dans le document.
- Les activités de recherche de financement entreprises de manière proactive par l'Unité de coordination avec des objectifs de sécurisation de ressources supplémentaires pour renforcer les capacités et mettre en œuvre des projets collaboratifs internationaux coordonnés et des activités du programme appuyant la mise en œuvre du MdE. Des contributions volontaires supplémentaires totalisant 184 198 USD ont été obtenues et sont précisées dans le document.
- Le Programme de petites subventions (PPS ou SGP/*Small Grants Programme*) dans le cadre du MdE Rapaces - la proposition d'établir un SGP a été reportée lors de la MOS1, et il a été demandé à l'Unité de coordination de rassembler une liste de propositions de projets. Ceux-ci sont présentés dans le document UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.19 *Suite of Project Proposals*<sup>25</sup>. L'Unité de coordination a diffusé une série de propositions de projets en mai 2014. Le projet de portail en ligne sur le Faucon sacré a été choisi par l'IAF, menant à la signature d'un accord de financement à petite échelle en novembre 2014. Il y a maintenant un besoin urgent de financement pour le poste de coordinateur du SakerGAP et pour l'organisation d'un atelier sur la planification d'actions en vue de finaliser le Plan d'action international par espèce pour le Faucon concolore.
- Le résumé des mécanismes de mobilisation de ressources supplémentaires afin de renforcer les capacités de l'Unité de coordination pour mettre en œuvre le Plan d'action. Ceux-ci incluent la possibilité de demander des contributions volontaires régulières aux Signataires sur la base du barème de l'ONU. L'annexe 2 du document fournit une ventilation des contributions volontaires qui seraient nécessaires dans le cadre d'un tel mécanisme pour générer un montant supplémentaire de 150 000 USD au total.
- En ce qui concerne le financement futur de l'Unité de coordination, il a été récemment confirmé par l'EAD, au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis, qu'elle continuera à financer le Bureau CMS - Abou Dhabi pour une période supplémentaire de quatre ans, de 2016 à 2019. Le Secrétariat de la CMS et l'Unité de coordination du MdE Rapaces renouvellent leurs remerciements à l'EAD, au Conseil exécutif d'Abou Dhabi, et à Son Altesse Cheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, Prince héritier d'Abou Dhabi.

<sup>24</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_financial\\_status\\_rev1\\_f.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_financial_status_rev1_f.pdf)

<sup>25</sup> [http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2\\_inf19\\_project\\_proposals\\_e.pdf](http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/document/mos2_inf19_project_proposals_e.pdf)

175. Le Président remercie également l'EAD et le Gouvernement des Émirats arabes unis. Il sollicite les commentaires des participants et souhaite surtout recueillir les points de vue des Signataires sur la proposition de l'Unité de coordination de demander des contributions volontaires régulières (comme indiqué au paragraphe 13. b. du document).

176. Le Pakistan prie instamment que les demandes de contributions volontaires en vertu des MdE de la CMS soient transmises aux Signataires en même temps que les demandes de paiement des contributions obligatoires en vertu de la Convention. Les réponses à ces demandes seraient probablement plus favorables de la part des pays qui sont à la fois Parties à la CMS et Signataires du MdE.

177. Le Président confirme que cette suggestion a été notée, mais qu'il serait utile de demander conseil au Secrétaire exécutif de la CMS.

178. Le Kenya estime que les chances d'obtenir des réponses favorables aux demandes de contributions volontaires seraient plus grandes si celles-ci étaient vues dans le contexte d'une stratégie de collecte de fonds plus large pour le MdE.

179. Le Président estime que le développement d'une telle stratégie, bien que souhaitable, demanderait elle-même du temps et des ressources. Cela ne devrait pas empêcher la recherche de contributions volontaires pour appuyer les activités de mise en œuvre entre-temps.

180. En réponse à une question de l'Iran, M. Glowka confirme qu'il y a une erreur typographique dans le titre du tableau 2 de l'annexe 1 *Budget indicatif pour l'Unité de coordination* dans le document. Il devrait y être mentionné « 1<sup>er</sup> janvier 2016 » (en non 2015).

181. Le Président demande conseil à l'assistance pour savoir si l'annexe 2 *Estimation des contributions annuelles volontaires des Signataires pour générer 150 000 USD* doit être utilisée comme base pour la recherche de contributions volontaires.

182. Le Mali suggère que les contributions volontaires soient demandées pour l'ensemble des MdE de la Famille CMS, sur la base d'un système de répartition reflétant le barème de l'ONU. Les contributions reçues peuvent alors être partagées entre les différents MdE.

183. Le Sénégal et le Niger appuient tous deux, en principe, le mécanisme décrit dans le document et dans la présentation résumée de M. Glowka, mais ils en soulignent les défis inhérents.

184. Le Président conclut que la volonté générale est de soutenir l'approche proposée pour des contributions volontaires fondées sur l'annexe 2 du document. Il n'y a pas d'opposition à la proposition, mais il est peu probable que tous les Signataires soient en mesure de contribuer suivant les montants indiqués. L'Unité de coordination est invitée à consulter le Secrétariat de la CMS en ce qui concerne l'inclusion possible de la demande de contributions volontaires en même temps que les demandes de paiement des contributions obligatoires de la CMS. Si cela s'avère impossible, l'Unité de coordination enverra une lettre distincte de demande de contributions volontaires.

185. La Réunion approuve la synthèse faite par le Président et ses propositions pour progresser.

#### **Point 16 de l'ordre du jour. Adoption des résultats**

186. Le Président présente le point 16 de l'ordre du jour. Le projet de document présentant les résultats de la MOS2 établi par le Secrétariat de la Réunion en consultation avec le Président, est projeté à l'écran de la salle de réunion et les résultats proposés sont lus un par un par M. Glowka.



187. La MOS2 adopte les résultats tels que proposés, sous réserve de l'inclusion des amendements suivants :

- Suppression du texte entre crochets renvoyant au Plan d'action du GCT et inclus dans le projet de résultats simplement comme un aide-mémoire ;
- Correction d'une erreur typographique mineure au point 9 de l'ordre du jour ;
- Insertion de « *to the Rules of Procedure* » [au Règlement intérieur] après « *a one-off exception* » [à titre d'exception ponctuelle] à deux endroits au point 14.1. de l'ordre du jour ;
- Correction de « *Annex 3 Tables 1-3* » [tableaux 1 à 3 de l'Annexe 3], à remplacer par « *Annex 3 Table 1* » [tableau 1 de l'Annexe 3] au point 14.1 de l'ordre du jour.

188. Une liste résumée des principaux résultats de la Réunion est disponible à l'annexe VIII du présent rapport. La Réunion note également le commentaire de la République tchèque sur le fait qu'il peut être utile pour les Signataires d'identifier un conseiller scientifique au niveau national, ainsi que l'obligation formelle d'avoir un point de contact national.

#### **Point 17 de l'ordre du jour. Date et lieu de la troisième Réunion des Signataires**

189. Le Président note que les invitations pour accueillir la MOS3 sont les bienvenues, ajoutant que l'Unité de coordination aidera tout hôte dans la préparation de la MOS. L'Unité de coordination diffusera un appel à candidature au moins 18 mois à l'avance. Les dates précises doivent être fixées en collaboration avec l'hôte potentiel.

#### **Point 18 de l'ordre du jour. Questions diverses**

190. Le point de l'ordre du jour est combiné avec la clôture de la réunion au point 19 de l'ordre du jour.

#### **Point 19 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion**

191. Le Président demande aux participants de se référer conjointement aux points de l'ordre du jour *Questions diverses* et *Clôture de la Réunion*, et invite les participants à intervenir.

192. Le Liban souligne la valeur des événements préparatoires régionaux et espère que de tels événements pourront être organisés en amont de la MOS3.

193. Le Président convient qu'il est souhaitable de préparer la MOS de manière proactive, y compris par l'engagement des secteurs clés tels que l'industrie vétérinaire, les compagnies d'électricité, etc.

194. Le Kenya confirme que son offre d'accueillir une future réunion du GCT reste valable.

195. L'Afrique du Sud, le Pakistan et l'Union européenne expriment tous leurs remerciements au Gouvernement de la Norvège et surtout à l'Agence norvégienne pour l'environnement, pour avoir accueilli la MOS2, ainsi qu'à la population de Trondheim pour son hospitalité. Tout en reconnaissant le travail accompli et les contraintes de capacité de l'Unité de coordination, il est à espérer que les documents pour la MOS3 soient distribués en temps voulu, comme prévu par le Règlement intérieur, afin de permettre une préparation adéquate de la Réunion.

196. M. Glowka promet que la transmission des documents pour la MOS2 sera révisée et que l'Unité de coordination tirera les leçons de la MOS2. Il exprime ses sincères remerciements à la Norvège pour avoir accueilli la Réunion et pour fournir un important soutien financier et en nature. Des remerciements sont également adressés aux Gouvernements de l'Allemagne et des Pays-Bas, ainsi qu'à l'Agence pour l'environnement - Abou Dhabi pour leur soutien. Des remerciements spéciaux

sont adressés aux collègues de l'Agence norvégienne pour l'environnement qui l'ont appuyé dans les coulisses, ainsi qu'aux interprètes, aux auteurs du rapport et à l'équipe d'Earth Negotiations Bulletin.

197. Le Président déclare que cela a été un plaisir pour l'Agence norvégienne pour l'environnement, qui représente le Gouvernement de la Norvège, d'accueillir la Réunion et de travailler avec l'Unité de coordination et le Bureau CMS - Abou Dhabi dans la phase préparatoire. Au nom de la Réunion, il souhaite un prompt rétablissement à Nick Williams. La Norvège a essayé de faire en sorte que les conditions soient réunies pour un travail efficace. La Norvège note également la nécessité d'améliorer la rapidité dans la production des documents. Le Président souligne l'appel en faveur d'un engagement avec d'autres secteurs et avec des personnes non engagées dans la conservation mais impliquées dans des activités préjudiciables aux espèces que le MdE cherche à protéger, pour éviter ainsi de ne « prêcher que des convertis ». En conclusion, il souhaite à tous les participants un bon voyage de retour.

198. La Réunion officielle est clôturée à la mi-journée et est suivie par deux événements parallèles : *Les questions de conservation des rapaces migrants malgaches*, organisé par le ministère de l'Environnement de Madagascar (présenté par M. Amyot Felix Kofoky) ; et *Quantifying, monitoring and tackling illegal killing and taking of birds in the Mediterranean and beyond* [Quantifier, suivre et lutter contre l'abattage et les prélèvements illégaux d'oiseaux en Méditerranée et au-delà], organisé par BirdLife International avec la contribution de Salim Hamadeh, Borja Heredia, Vicky Jones, Janusz Sielicki et Mátyás Prommer. Les présentations sont suivies par une discussion sur la façon dont le Groupe de travail de la CMS sur l'abattage et les prélèvements illégaux, y compris à travers l'engagement du MdE Rapaces, peut maximiser les bénéfices pour les rapaces.

## Annexe I

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
DES RÉUNIONS DES SIGNATAIRES DU MDE RAPACES**

(comme amendé et adopté à la MOS2)

**Article 1 – Champ d’application**

1. Le présent Règlement intérieur s’applique à la Réunion des Signataires du Mémorandum d’Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d’Afrique et d’Eurasie, ci-après dénommé MdE, convoquée conformément aux dispositions du paragraphe 13 du MdE.
2. Dans la mesure où il est applicable, le présent Règlement intérieur régit *mutatis mutandis* les travaux de toutes les réunions organisées dans le cadre du MdE qui n’ont pas de mandat ou de règlement intérieur propre.

**Article 2 – Réunions des Signataires**

1. Les Réunions des Signataires se tiennent une fois tous les trois ans, sauf si la Réunion des Signataires en décide autrement.
2. À chaque réunion, la Réunion des Signataires décide de la date, du lieu et de la durée de sa prochaine réunion.
3. À moins d’une offre d’un Signataire, la Réunion des Signataires est convoquée au siège de l’Unité de coordination ou un autre lieu d’affectation des Nations Unies en tenant compte du rapport coût/efficacité.
4. L’Unité de coordination notifie du lieu et de la date de chaque Réunion des Signataires au moins six mois avant le début prévu de la réunion. La notification comprend un délai pour la soumission des propositions à discuter à la réunion.
5. Les documents de la Réunion des Signataires sont disponibles au moins trente jours avant le début de la réunion.

**Article 3 – Signataires**

1. Chaque Signataire du MdE (ci-après dénommé « le Signataire ») a la faculté de se faire représenter à la réunion par une délégation composée d’un Chef de délégation et d’un (ou de plusieurs) représentant(s) suppléant(s) et de conseillers au gré du Signataire.
2. Le Représentant d’un Signataire exerce les droits de vote dudit Signataire. En son absence, un Représentant suppléant du Signataire agit en lieu et place de celui-ci pour la totalité de ses fonctions.
3. Il peut arriver que des limites logistiques ou d’autre nature n’autorisent pas la présence de plus de trois délégués à la réunion. L’Unité de coordination en informe à l’avance les Signataires.

**Article 4 – Observateurs**

1. L’Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et tout État non signataire du MdE sont habilités à être représentés à la réunion par des observateurs ayant le droit de participer mais pas de voter.

2. Les partenaires coopérants qui ont signé le MdE ont le droit de participer mais pas de voter.
3. Tout organe ou organisme possédant les qualifications techniques nécessaires en matière de protection, de conservation et de gestion des oiseaux de proie migrateurs, et qui a informé l'Unité de coordination de son souhait de se faire représenter à la réunion par des observateurs, est autorisé à le faire, sauf si un tiers au moins des Signataires ne s'y oppose. Une fois admis, ces Observateurs ont le droit de participer mais pas de voter.
4. Les organes et organismes qui souhaitent se faire représenter à la réunion par des observateurs doivent communiquer les noms de leurs représentants à l'Unité de coordination avant l'ouverture de la réunion.
5. Il peut arriver que des limites logistiques ou d'autre nature n'autorisent pas la présence de plus de deux observateurs d'un État, organe ou organisme non signataires. L'Unité de coordination en informe à l'avance les observateurs avant la réunion.

#### **Article 5 – Pouvoirs**

1. Le Chef de la délégation, tout représentant suppléant et autres membres de la délégation d'un Signataire doivent avoir reçu l'autorisation d'une autorité compétente, qu'il s'agisse du Ministre du Ministère faisant office de point focal pour le MdE ou d'un organe de niveau plus élevé, d'une autorité compétente de toute Organisation d'intégration économique régionale, permettant à la délégation de représenter le Signataire à la réunion et de voter.
2. Les pouvoirs comprennent : le titre complet et la date de la réunion ; une liste complète des représentants autorisés à représenter le Signataire et à traiter toutes les questions en précisant qui est le chef de la délégation ; la signature complète de l'autorité compétente comme indiqué ci-dessus et imprimé sur papier à en-tête, de préférence avec un cachet, qui doit indiquer clairement que les pouvoirs ont été émis par l'autorité compétente. Avant la réunion, l'Unité de coordination fournira un modèle de pouvoirs à titre d'exemple.
3. Les pouvoirs doivent être soumis dans leur forme originale à l'Unité de coordination dans les premières 24 heures de la réunion. Si les pouvoirs sont présentés dans une langue autre que l'une des deux langues de travail du MdE, ils doivent être accompagnés d'une traduction officielle en anglais ou en français.
4. Le Secrétariat, en consultation avec le Président ou le Vice-Président, examine les pouvoirs soumis et fait rapport à la Réunion des Signataires pour l'approbation finale. Dans l'attente d'une décision au sujet de leurs pouvoirs, les délégués sont provisoirement autorisés à participer aux travaux de la réunion.

#### **Article 6 – Secrétariat**

L'Unité de coordination assure les services de secrétariat durant la Réunion.

#### **Article 7 – Membres du Bureau**

À sa première séance plénière, la réunion nomme un Président et un Vice-Président.

#### **Article 8 – Places**

Les délégations sont placées conformément à l'usage aux Nations Unies, c'est-à-dire dans l'ordre alphabétique des noms officiels complets des Signataires en anglais.

## Article 9 – Quorum

La Réunion des Signataires ne peut avoir lieu en l'absence de quorum. Le quorum pour une Réunion des Signataires est constitué du quart des Signataires. Le quorum pour les séances plénières est constitué de la moitié des Signataires ayant délégation à la Réunion des Signataires.

## Article 10 – Orateurs

1. Le Président donne la parole aux orateurs suivant l'ordre dans lequel ces derniers ont demandé à prendre la parole, la priorité étant donnée aux Signataires, suivis par les États non-signataires de l'aire de répartition, les Partenaires coopérants et autres observateurs, selon cet ordre. Un représentant d'un Signataire ou un observateur ne peut prendre la parole que si le Président l'a invité à le faire et celui-ci peut rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.
2. Le Président peut, au cours d'une discussion lors de la réunion, proposer à la Réunion, *inter alia* :
  - (a) Des limites de temps de parole pour les orateurs ;
  - (b) Des limitations du nombre d'interventions des membres d'une délégation d'un Signataire ou d'observateurs sur un sujet ;
  - (c) La clôture de la liste des orateurs ;
  - (d) L'ajournement ou la clôture du débat sur un sujet particulier de la discussion ;
  - (e) La suspension ou l'ajournement de la réunion.
3. Le Président, dans l'exercice de ses fonctions, reste sous l'autorité de la Réunion des Signataires.

## Article 11 – Motions d'ordre

Quelle que soit la question faisant l'objet du débat, un délégué représentant un Signataire peut présenter une motion d'ordre. Le Président devra se prononcer immédiatement sur celle-ci. Un délégué représentant un Signataire peut contester la décision du Président. Cette dernière est immédiatement mise au vote et la décision du Président est maintenue si elle n'est pas rejetée par la majorité des Signataires présents et votants.

## Article 12 – Vote

1. Les Signataires mettent tout en œuvre pour parvenir à un consensus sur toutes les questions de fond. Si malgré tous leurs efforts ils ne parviennent pas à atteindre un consensus, sous réserves du paragraphe 4 ci-dessus la décision sera prise en dernier recours à la majorité des deux-tiers des voix des Signataires présents. Pour les questions de procédure, le vote aura lieu à la majorité simple.
2. Sans préjudice des dispositions de l'Article 3, paragraphe 2, chaque représentant dûment accrédité, conformément à l'Article 5, dispose d'une voix. Les Organisations régionales d'intégration économique signataires du MdE doivent, en fonction de leurs compétences, exercer leur droit de vote avec un nombre de voix égal au nombre de leurs États membres signataires du MdE. Une Organisation régionale d'intégration économique n'exercera pas son droit de vote si ses États membres exercent le leur, et vice versa.
3. Le vote se déroule à mains levées. Le Président peut exceptionnellement demander un vote par appel nominal. Le vote par appel nominal a lieu dans l'ordre où sont placées les délégations.
4. Les décisions sur les questions financières et sur les amendements au MdE doivent être prises par consensus.

### **Article 13 – Comités et groupes de travail**

1. La Réunion peut mettre en place de tels comités et groupes de travail qui l'aideront autant que nécessaire dans l'exercice de ses fonctions.
2. À moins qu'il n'en soit décidé autrement, chaque comité et groupe de travail élit ses propres membres. En règle générale, les sessions des comités et les groupes de travail sont ouverts aux Signataires et aux observateurs à moins que le Président du comité ou du groupe de travail, à la demande d'un Signataire, n'en décide autrement.

### **Article 14 – Langues**

1. L'anglais et le français, les langues de travail du MdE, sont les langues de travail de la réunion. Les interventions faites dans une langue de travail sont interprétées dans l'autre langue de travail. Les documents officiels de la réunion sont rédigés dans les deux langues de travail.
2. Les délégués peuvent prendre la parole dans une langue qui n'est pas une des langues de travail à condition de fournir les services d'interprétation dans une langue de travail et l'interprétation dans l'autre langue de travail peut s'appuyer sur cette interprétation. Tout document soumis à l'Unité de coordination dans une langue autre qu'une langue de travail doit être accompagné d'une traduction appropriée dans l'une des langues de travail.
3. L'interprétation ne sera pas assurée durant les réunions des comités ou des groupes de travail, à moins que des ressources soient disponibles pour cela.

### **Article 15 – Comptes rendus et enregistrements**

Des comptes rendus de la Réunion des Signataires seront distribués en anglais et français.

### **Article 16 – Amendements au MdE**

1. Le MdE (y compris les annexes) peut être amendé à toutes les sessions de la Réunion des Signataires.
2. Les propositions d'amendements ne peuvent être faites que par un ou plusieurs Signataires ou par le Groupe consultatif technique (TAG) du MdE Rapaces.
3. La procédure et le délai de soumission des amendements sont établis comme suit :
  - (a) Le texte de toute proposition d'amendement, incluant sa justification, et si approprié ses arguments scientifiques, est transmis par les Signataires à l'Unité de coordination au moins 150 jours avant la Réunion des Signataires ou par le Groupe consultatif technique au moins 90 jours avant la Réunion des Signataires au cours de laquelle il sera examiné ;
  - (b) L'Unité de coordination, dans un délai de 14 jours après réception, diffuse la proposition à tous les Signataires, et dans le cas d'amendements techniques, au Groupe consultatif technique (angl. TAG) ;
  - (c) Les commentaires sur l'amendement proposé sont transmis à l'Unité de coordination par les Signataires ou par le Groupe consultatif technique jusqu'à 60 jours avant la Réunion des Signataires ;
  - (d) L'Unité de coordination transmet aux Signataires tout commentaire reçu dès que possible après réception.



**Article 17 – Entrée en vigueur du Règlement intérieur**

Le présent Règlement intérieur entre en vigueur dès son adoption. La Réunion des Signataires adopte les amendements proposés au présent Règlement intérieur par voie de consensus.

**Article 18 – Autorité**

En cas de conflit entre une disposition du présent Règlement intérieur et une disposition du MdE, c'est le MdE qui prévaut.

Annexe II

**MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF TECHNIQUE DU MDE RAPACES**

**Représentants régionaux:**

**Afrique**

M. André Botha  
 Dr. Neil Deacon  
 Pr. Lily-Arison René de Roland

**Asie**

M. Nyambayar Batbayar  
 M. Umeed Khalid

**Europe**

M. Mátyás Prommer  
 Pr. Des Thompson  
 Dr. Jari Valkama

**Moyen Orient et Afrique du Nord**

Dr. Sàlim Javed  
 M. Sadegh Sadeghi Zadegan

**Experts:**

M. Fernando Feás  
 Dr. Vibhu Prakash  
 Pr. Mohammed Shobrak  
 Dr. Jean-Marc Thiollay  
 Dr. Munir Virani

**BirdLife International** (nommé par l'UICN  
 comme autorité pour la Liste rouge sur les  
 oiseaux):

Dr. Vicky Jones

## Annexe III

**PLAN DE TRAVAIL DU GROUPE CONSULTATIF TECHNIQUE JUSQU'À LA TROISIEME REUNION DES SIGNATAIRES**

<b>Activités</b>
<b>MdE - Activité 1 : Amélioration de la protection juridique</b>
1. Examiner les amendements à l'Annexe 1 (espèces) adoptés par la MOS2 et amender le Tableau 3 (sites) du Plan d'action, et en particulier :
a) Examiner les espèces potentiellement candidates à l'inscription à l'Annexe 1 à la lumière des changements de leur statut et classement dans les catégories 1, 2 et 3 en fonction des tendances des populations mondiales, et le classement dans les différentes catégories des espèces figurant déjà à l'Annexe 1 ;
b) Examiner les commentaires des Signataires, faire des recommandations quant à la mise à jour du Tableau 3 du Plan d'action ;
c) Examiner toute nouvelle modification de la couverture géographique de l'annexe 2 du MdE.
2. Examiner toute nouvelle modification de la taxonomie et de la nomenclature des rapaces en relation avec l'inscription d'espèces au MdE, compte tenu de la résolution CMS 11.19.
<b>Menaces - Activité 2 : Protéger et/ou gérer les sites et voies de migration importants</b>
3. Évaluer et examiner les menaces pesant sur les espèces inscrites à l'Annexe 1 et faire des recommandations sur les mesures appropriées pour atténuer ces problèmes en donnant la priorité aux travaux sur les espèces les plus menacées et en recherchant des financements et d'autres moyens pour stimuler l'élaboration de plans d'action internationaux par espèce.
4. Examiner les besoins d'orientations sur les mesures de réintroduction spécifiques aux rapaces, et en particulier :
a) conseiller sur toute opportunité de coopération internationale concernant des programmes de réintroduction possibles ; et
b) conseiller le Groupe de travail sur le Faucon sacré, le cas échéant.
5. Fournir des avis sur les lacunes dans l'information portant sur les zones de reproduction, haltes migratoires, zones de ravitaillement, goulets migratoires clés, et les autres sites de rassemblement fréquentés en dehors de la période de reproduction tout au long des voies de migration des rapaces, et :
a) faire des recommandations sur la façon dont ces lacunes pourraient être comblées, et
b) conseiller sur des approches appropriées pour la conservation et la gestion des zones critiques.

<b>Activités</b>
6. En s'appuyant sur les études existantes et sur les échanges d'informations avec les Signataires au sujet des impacts sur les rapaces des collisions et des électrocutions provoquées par les lignes électriques, faire des recommandations aux Signataires quant aux meilleurs moyens de collaborer avec les secteurs de la production et de la distribution d'électricité pour traiter ce problème.
7. Échanger des orientations relatives à l'atténuation des impacts négatifs des autres secteurs de production d'énergie (p. ex. éolien et solaire), et faire des recommandations aux Signataires pour faire face à ces impacts.
8. Faire des recommandations sur différentes approches de lutte contre les persécutions illégales, incluant :
a) la valeur des technologies telles que les méthodes de suivi électronique comme moyens d'évaluation de l'étendue et de la localisation des principaux lieux de persécution, le suivi par rayons X, et les techniques de l'ADN ;
b) les approches possibles pour la résolution des conflits – lorsque les conflits avec d'autres intérêts peuvent être un moteur majeur de l'abattage illégal ; et
c) les approches possibles pour aborder la persécution lorsque l'abattage illégal peut être une pratique de longue date incluant des éléments culturels.
<b>Conservation et gestion des habitats - Activité 3 : Faire connaître les problématiques et les orientations</b>
9. Contribuer par des conseils scientifiques et techniques aux questions et aux bonnes pratiques portées à l'attention du GCT par les Signataires pour soutenir (a) les activités de conservation et de gestion et la diffusion d'orientations, et (b) le renforcement des capacités pour définir des orientations, des pratiques et d'autres activités.
<b>Empoisonnement - Activité 4 : Faire connaître les problèmes auxquels les rapaces migrateurs sont confrontés et les mesures nécessaires à leur conservation</b>
10. Contribuer par une expertise technique sur les rapaces et sur leur empoisonnement aux travaux du Groupe de travail de la CMS sur la prévention de l'empoisonnement et du Groupe de travail de la CMS sur l'énergie.
11. Faire des recommandations sur les priorités pour faire connaître les besoins de conservation des rapaces dans différentes régions.
<b>Orientation – Activité 5 : Assurer le suivi des populations de rapaces, effectuer des recherches sur leur conservation et prendre les mesures correctives appropriées</b>
12. Faire des recommandations sur les besoins cruciaux en matière de normes méthodologiques communes, s'appuyant sur un examen des expériences nationales et des bonnes pratiques, pour :
a) estimer la taille des populations de rapaces ;
b) mener le suivi des populations et des flux migratoires ; et,

<b>Activités</b>
c) évaluer les menaces, les mesures de conservation actuelles (y compris le classement des sites pour leur protection), l'état des habitats, et par conséquent le besoin de nouvelles mesures de gestion et de protection des sites importants.
13. Développer de nouveaux mécanismes appropriés pour le partage de données sur les rapaces pour une meilleure mise en œuvre des objectifs du MdE.
<b>Rapports – Activité 6 : Mesures de soutien et analyse prospective</b>
14. Conseiller la MOS et l'Unité de coordination sur l'état critique des vautours, en prenant note des préoccupations de la MOS2 ; et fournir des contributions pour la planification d'actions plurispécifiques.
15. Faire rapport sur les questions préoccupantes et nécessitant une action en matière de conservation, gestion, science et connaissance prospective, et conseiller sur de nouvelles pratiques de conservation.
16. Développer un formulaire provisoire pour les rapports nationaux, lié au Système de rapport en ligne de la CMS.
17. Donner des conseils sur l'intégration des rapports nationaux aux processus de planification stratégique.
18. Examiner le Plan d'action du MdE (Annexe 3 du MdE) avant la MOS3.
19. Soutenir et conseiller les divers groupes de travail de la CMS, le cas échéant.
20. Soutenir d'autres actions scientifiques et techniques pertinentes pour le MdE Rapaces figurant dans le Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration (résolution 11.14 de la CMS).

## Annexe IV

## ANNEXE 1 DU MDE RAPACES

## LISTE DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE

(telle qu'amendé par la deuxième Réunion des Signataires en 2015)

A partir du: 6 octobre 2015

**FALCONIFORMES*****Pandionidae****Pandion haliaetus* Balbuzard pêcheur***Accipitridae***

<i>Chelictinia riocourii</i>	Élanion naucler
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
<i>Pernis ptilorhynchus</i>	Bondrée orientale
<i>Aviceda cuculoides</i>	Baza coucou
<i>Aviceda jerdoni</i>	Baza de Jerdon
<i>Aviceda leuphotes</i>	Baza huppard
<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu
<i>Neophron percnopterus</i>	Percnoptère d'Égypte
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc
<i>Circaetus beaudouini</i>	Circaète de Beaudouin
<i>Circaetus pectoralis</i>	Circaète à poitrine noire
<i>Circaetus cinereus</i>	Circaète brun
<i>Sarcogyps calvus</i>	Vautour royal
<i>Trigonoceps occipitalis</i>	Vautour à tête blanche
<i>Necrosyrtes monachus</i>	Vautour charognard
<i>Gyps himalayensis</i>	Vautour de l'Himalaya
<i>Gyps bengalensis</i>	Vautour chaugoun
<i>Gyps africanus</i>	Vautour africain
<i>Gyps indicus</i>	Vautour indien
<i>Gyps tenuirostris</i>	Vautour à long bec
<i>Gyps coprotheres</i>	Vautour chassefiente
<i>Gyps rueppelli</i>	Vautour de Rüppell
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine
<i>Torgos tracheliotos</i>	Vautour oricou
<i>Nisaetus nipalensis</i>	Aigle montagnard
<i>Clanga pomarina</i>	Aigle pomarin
<i>Clanga clanga</i>	Aigle criard
<i>Aquila rapax</i>	Aigle ravisseur
<i>Aquila nipalensis</i>	Aigle des steppes



<i>Aquila adalberti</i>	Aigle ibérique
<i>Aquila heliaca</i>	Aigle impérial
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal
<i>Hieraaetus wahlbergi</i>	Aigle de Wahlberg
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté
<i>Hieraaetus ayresii</i>	Aigle d'Ayres
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
<i>Circus spilonotus</i>	Busard d'Orient
<i>Circus maurus</i>	Busard maure
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle
<i>Circus melanoleucos</i>	Busard tchoug
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
<i>Accipiter badius</i>	Épervier shikra
<i>Accipiter brevipes</i>	Épervier à pieds courts
<i>Accipiter soloensis</i>	Épervier de Horsfield
<i>Accipiter gularis</i>	Épervier du Japon
<i>Accipiter virgatus</i>	Épervier besra
<i>Accipiter ovampensis</i>	Épervier des Ovampos
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes
<i>Haliaeetus leucoryphus</i>	Pygargue de Pallas
<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche
<i>Haliaeetus pelagicus</i>	Pygargue empereur
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
<i>Butastur rufipennis</i>	Busautour des sauterelles
<i>Butastur indicus</i>	Busautour à joues grises
<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue
<i>Buteo auguralis</i>	Buse d'Afrique
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable
<i>Buteo japonicus</i>	Buse du Japon
<i>Buteo trizonatus</i>	Buse forestière
<i>Buteo rufinus</i>	Buse féroce
<i>Buteo hemilasius</i>	Buse de Chine

***Falconidae***

<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle
<i>Falco alopex</i>	Crécerelle renard
<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez
<i>Falco amurensis</i>	Faucon de l'Amour
<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Éléonore
<i>Falco concolor</i>	Faucon concolore
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon

<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau
<i>Falco cuvierii</i>	Faucon de Cuvier
<i>Falco severus</i>	Faucon aldrovandin
<i>Falco biarmicus</i>	Faucon lanier
<i>Falco cherrug</i>	Faucon sacre
<i>Falco rusticolus</i>	Faucon gerfaut
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin

## **STRIGIFORMES**

### ***Strigidae***

<i>Ninox scutulata</i>	Ninox hirsute
<i>Surnia ulula</i>	Épervière boréale
<i>Aegolius funereus</i>	Nyctale de Tengmalm
<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops
<i>Otus brucei</i>	Petit-duc de Bruce
<i>Otus sunia</i>	Petit-duc d'Orient
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais
<i>Asio capensis</i>	Hibou du Cap
<i>Strix uralensis</i>	Chouette de l'Oural
<i>Strix nebulosa</i>	Chouette lapone
<i>Bubo scandiacus</i>	Harfang des neiges

## Annexe V

## ANNEXE 2 DU MDE RAPACES

**Carte de la zone couverte par le mémorandum d'entente**

(telle qu'amendé par la deuxième Réunion des Signataires en 2015)

*A partir du: 6 octobre 2015*

Seuls les Etats et territoires de l'aire de répartition figurant dans la liste ci-dessous, et indiqués en noir sur la carte, sont inclus dans la zone géographique de ce mémorandum d'entente.

<b>Région afrotropicale</b>		
Angola	Ethiopie	Rwanda
Bénin	Gabon	Sao Tomé et Príncipe
Botswana	Gambie	Sénégal
Burkina Faso	Ghana	Seychelles
Burundi	Guinée	Sierra Leone
Cameroun	Guinée-Bissau	Somalie
Cabo Verde	Kenya	Afrique du Sud
République centrafricaine	Lesotho	Soudan du Sud
Tchad	Liberia	Soudan
Comores	Madagascar	Swaziland
Congo	Malawi	Togo
République démocratique du Congo	Mali	Ouganda
Côte d'Ivoire	Iles Maurice	République Unie de Tanzanie
Djibouti	Mozambique	Zambie
Guinée équatoriale	Namibie	Zimbabwe
Erythrée	Niger	
	Nigeria	

<b>Région paléarctique</b>		
Afghanistan	Israël	Serbie
Albanie	Italie	Slovaquie
Algérie	Jordanie	Slovénie
Andorre	Kazakhstan	Espagne, y compris les îles Canaries
Arménie	Koweït	Suède
Autriche	Kirghizistan	Suisse
Azerbaïdjan	Lettonie	République arabe syrienne
Bahreïn	Liban	Tadjikistan
Biélorussie	Jamahiriya arabe libyenne	Ex-République yougoslave de Macédoine
Belgique	Liechtenstein	Tunisie
Bosnie-Herzégovine	Lituanie	Turquie
Bulgarie	Luxembourg	Turkménistan
Chine	Malte	Ukraine
Croatie	Mauritanie	Émirats arabes unis
Chypre	Moldavie	Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, y compris Bailliage de Guernesey, Bailliage de Jersey, île de Man, Gibraltar et les bases militaires à Chypre (Akrotiri et Okeheia)
République tchèque	Monaco	Ouzbékistan
Danemark, y compris les îles Féroé et Groenland	Mongolie	Cité du Vatican
Egypte	Monténégro	Yémen
Estonie	Maroc	
Finlande, y compris les îles d'Åland	Pays-Bas	
France y compris Mayotte et la Réunion	Norvège, y compris les îles Svalbard et Jan Mayen	
Géorgie	Oman	
Allemagne	Territoires de l'Autorité palestinienne	
Grèce	Pologne	
Hongrie	Portugal	
Islande	Qatar	
Iran	Roumanie	
Irak	Fédération de Russie	
Irlande	San Marino	
	Arabie Saoudite	
<b>Région indo-malaise</b>		
Bangladesh	Inde	Pakistan
Bhoutan	Népal	Sri Lanka

## Annexe VI

TABLEAU 1 DE L'ANNEXE 3 DU MDE RAPACES

Tableau 1: Classement des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique-Eurasie couverts par le Plan d'action<sup>(26)</sup>

## Catégorie 1

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut dans la liste rouge mondiale <sup>(27)</sup>
<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	NT
<i>Neophron percnopterus</i>	Percnoptère d'Égypte	EN
<i>Circaetus beaudouini</i>	Circaète de Beaudouin	VU
<i>Sarcogyps calvus</i>	Vautour royal	CR
<i>Trigonoceps occipitalis</i>	Vautour à tête blanche	CR
<i>Necrosyrtes monachus</i>	Vautour charognard	CR
<i>Gyps himalayensis</i>	Vautour de l'Himalaya	NT
<i>Gyps bengalensis</i>	Vautour chaugoun	CR
<i>Gyps africanus</i>	Vautour africain	CR
<i>Gyps indicus</i>	Vautour indien	CR
<i>Gyps tenuirostris</i>	Vautour à long bec	CR
<i>Gyps coprotheres</i>	Vautour chassefiende	EN
<i>Gyps rueppelli</i>	Vautour de Rüppell	CR
<i>Aegyptius monachus</i>	Vautour moine	NT
<i>Torgos tracheliotos</i>	Vautour oricou	EN
<i>Clanga clanga</i>	Aigle criard	VU
<i>Aquila nipalensis</i>	Aigle des steppes	EN
<i>Aquila adalberti</i>	Aigle ibérique	VU
<i>Aquila heliaca</i>	Aigle impérial	VU
<i>Circus maurus</i>	Busard maure	VU
<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle	NT
<i>Haliaeetus leucoryphus</i>	Pygargue de Pallas	VU
<i>Haliaeetus pelagicus</i>	Pygargue empereur	VU
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	NT
<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez	NT
<i>Falco concolor</i>	Faucon concolore	NT
<i>Falco cherrug</i>	Faucon sacre	EN

<sup>26</sup> Figurant à l'Annexe 1 telles qu'amendées par la deuxième Réunion des Signataires en 2015 et A partir du 6 octobre 2015.

<sup>27</sup> Espèces mondialement menacées et Quasi menacées selon la Liste rouge mondiale (2015) définie par l'UICN et figurant dans la base de données mondiale de BirdLife International sur les oiseaux et la biodiversité (CR = En danger critique d'extinction, EN = En danger, VU = Vulnérable, NT = Quasi menacée).

Catégorie 2<sup>(28)</sup>

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Chelictinia riocourii</i>	Élanion naucler
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
<i>Aviceda jerdoni</i>	Baza de Jerdon
<i>Aviceda leuphotes</i>	Baza huppard
<i>Nisaetus nipalensis</i>	Aigle montagnard
<i>Aquila rapax</i>	Aigle ravisseur
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
<i>Circus melanoleucos</i>	Busard tchoug
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
<i>Accipiter badius</i>	Épervier shikra
<i>Accipiter soloensis</i>	Épervier de Horsfield
<i>Accipiter virgatus</i>	Épervier besra
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
<i>Butastur rufipennis</i>	Busautour des sauterelles
<i>Butastur indicus</i>	Busautour à joues grises
<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau
<i>Falco cuvierii</i>	Faucon de Cuvier
<i>Falco severus</i>	Faucon aldrovandin
<i>Falco biarmicus</i>	Faucon lanier
<i>Ninox scutulata</i>	Ninobe hirsute
<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops
<i>Otus brucei</i>	Petit-duc de Bruce
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais
<i>Bubo scandiacus</i>	Harfang des neiges

<sup>28</sup> Espèces considérées comme ayant un état de conservation défavorable au niveau régional dans la zone couverte par le MdE (définie à l'Annexe 2). Cela comprend en fait des espèces de l'Annexe 1 classées dans la catégorie « Préoccupation mineure » sur la liste rouge mondiale de l'UICN, mais :

- a) Qui sont classées comme menacées ou Quasi menacées sur la Liste rouge européenne des oiseaux (2015) ; ou
- b) Qui, dans la base des données de BirdLife International 2015, répondraient aux critères d'espèces dont la conservation est préoccupante au niveau européen (Species of European Conservation Concern -SPEC1, SPEC2 ou SPEC 3) (selon BirdLife International (2004) Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status. Cambridge, UK: BirdLife International Conservation Series No. 12) ; ou
- c) Dont la population mondiale présente une tendance à la baisse selon la base de données 2015 de Birdlife International.



Catégorie 3<sup>(29)</sup>

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur
<i>Pernis ptilorhynchus</i>	Bondrée orientale
<i>Aviceda cuculoides</i>	Baza coucou
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc
<i>Circaetus pectoralis</i>	Circaète à poitrine noire
<i>Circaetus cinereus</i>	Circaète brun
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve
<i>Clanga pomarina</i>	Aigle pomarin
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal
<i>Hieraaetus wahlbergi</i>	Aigle de Wahlberg
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté
<i>Hieraaetus ayresii</i>	Aigle d'Ayres
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
<i>Circus spilonotus</i>	Busard d'Orient
<i>Accipiter brevipes</i>	Épervier à pieds courts
<i>Accipiter gularis</i>	Épervier du Japon
<i>Accipiter ovampensis</i>	Épervier des Ovampos
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes
<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche
<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue
<i>Buteo auguralis</i>	Buse d'Afrique
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable
<i>Buteo japonicus</i>	Buse du Japon
<i>Buteo trizonatus</i>	Buse forestière
<i>Buteo rufinus</i>	Buse féroce
<i>Buteo hemilasius</i>	Buse de Chine
<i>Falco alopex</i>	Crécerelle renard
<i>Falco amurensis</i>	Faucon de l'Amour
<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Éléonore
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon
<i>Falco rusticolus</i>	Faucon gerfaut
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
<i>Surnia ulula</i>	Épervière boréale
<i>Aegolius funereus</i>	Nyctale de Tengmalm
<i>Otus sunia</i>	Petit-duc d'Orient
<i>Asio capensis</i>	Hibou du Cap
<i>Strix uralensis</i>	Chouette de l'Oural
<i>Strix nebulosa</i>	Chouette lapone

<sup>29</sup> Toutes les autres espèces migratrices.

## Annexe VII

**ESTIMATION DE CONTRIBUTIONS ÉVALUÉES VOLONTAIRES ANNUELLES PAR LES SIGNATAIRES  
POUR GÉNÉRER 150 000 USD PAR AN**

Signataire	Barème actuel des NU	Contribution fixe	Barème révisé (ajusté à 100%)	Barème d'évaluation	Contribution annuelle moyenne (USD)
Angola	0,01		0,028	0,028	42
Arménie	0,007		0,019	0,019	29
Belgique	0,998		2,778	2,778	4.166
Burundi	0,001		0,003	0,003	4
Tchad	0,002		0,006	0,006	8
Congo	0,005		0,014	0,014	21
Congo (République démocratique du)	0,003		0,008	0,008	13
République tchèque	0,386		1,074	1,074	1.611
Danemark	0,675		1,879	1,879	2.818
Djibouti	0,001		0,003	0,003	4
Egypte	0,134		0,373	0,373	559
Equatorial Guinea	0,01		0,028	0,028	42
Union européenne	-	2,5	0,000	2,500	3.750
Finlande	0,519		1,444	1,444	2.167
France	5,593		15,566	15,566	23.349
Gambie	0,001		0,003	0,003	4
Allemagne	7,141		19,874	19,874	29.811
Ghana	0,014		0,039	0,039	58
Guinée	0,001		0,003	0,003	4
Hongrie	0,266		0,740	0,740	1.110
Iran	0,356		0,991	0,991	1.486
Italie	4,448		12,379	12,379	18.569
Kenya	0,013		0,036	0,036	54
Liban	0,042		0,117	0,117	175
Libye	0,142		0,395	0,395	593
Luxembourg	0,081		0,225	0,225	338
Madagascar	0,003		0,008	0,008	13
Mali	0,004		0,011	0,011	17
Monaco	0,012		0,033	0,033	50
Mongolie	0,003		0,008	0,008	13
Maroc	0,062		0,173	0,173	259
Népal	0,006		0,017	0,017	25
Pays-Bas	1,654		4,603	4,603	6.905
Niger	0,002		0,006	0,006	8
Norvège	0,851		2,368	2,368	3.553
Pakistan	0,085		0,237	0,237	355
Portugal	0,474		1,319	1,319	1.979
Roumanie	0,226		0,629	0,629	943
Sénégal	0,006		0,017	0,017	25
Slovaquie	0,171		0,476	0,476	714
Somalie	0,001		0,003	0,003	4
Afrique du Sud	0,372		1,035	1,035	1.553
Espagne	2,973		8,274	8,274	12.411
Soudan	0,01		0,028	0,028	42
Suède	0,96		2,672	2,672	4.008
Suisse	1,047		2,914	2,914	4.371
République arabe syrienne	0,036		0,100	0,100	150
Togo	0,001		0,003	0,003	4
Tunisie	0,036		0,100	0,100	150
Émirats arabes unis	0		0,000	0,000	0
Royaume-Uni	5,179		14,414	14,414	21.620
Yémen	0,01		0,028	0,028	42
<b>TOTAL</b>	<b>35,033</b>	<b>2,5</b>	<b>97,5</b>	<b>100,000</b>	<b>150 000 USD</b>

## Annexe VIII

**LISTE DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS  
DE LA DEUXIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MDE RAPACES**

La deuxième Réunion des Signataires du MdE Rapaces :

1. Accueille les Comores en tant que 53<sup>e</sup> Signataire du MdE Rapaces.
2. Amende l'Article 5 (Pouvoirs) et l'Article 16 (Amendements au MdE) du Règlement intérieur.
3. Prie instamment les Signataires de nommer un point de contact national et d'en transmettre les coordonnées à l'Unité de coordination au plus tard le 31 décembre 2015.
4. Encourage les Signataires, les États de l'aire de répartition, les partenaires et les parties prenantes à collaborer pour mobiliser des ressources, y compris à travers des contributions volontaires et en nature telles que du soutien technique, pour mettre en œuvre le SakerGAP et les autres initiatives clés.
5. Reconnaît les résolutions CMS (11.15 (Empoisonnement), 11.16 (Abattage, prélèvement et commerce illégaux), 11.18 (SakerGAP), 11.27 (Énergies renouvelables), et prie instamment les Signataires d'appuyer la mise en œuvre des lignes directrices et groupes de travail correspondants.
6. Prie instamment les Signataires, les États de l'aire de répartition, les partenaires, les parties prenantes et les autres acteurs intéressés de s'engager activement et de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action du MdE, y compris en développant des stratégies nationales ou régionales ou des documents équivalents pour le 31 décembre 2016 au plus tard.
7. Reconnaît que les 34 sous-activités du Plan d'action du MdE Rapaces contribuent directement aux 5 buts du Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices 2015-2023 et soutiennent presque intégralement les 16 objectifs qui y sont définis.
8. Approuve le Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices et est déterminé à prendre des mesures pour faire connaître et promouvoir sa mise en œuvre.
9. Demande au GCT de faciliter le développement d'un Plan d'action plurispécifique pour les vautours d'Afrique-Eurasie pour adoption à la COP12 de la CMS en 2017 et à la MOS3 en 2018. Il est demandé à l'Unité de coordination d'écrire aux Signataires et aux États de l'aire de répartition non Signataires au sujet du Plan d'action plurispécifique.
10. Prend note du Plan de travail du GCT d'ici à la MOS3.
11. Reconnaît que les documents portant sur le point 14.1 de l'ordre du jour (Propositions d'amendements au MdE Rapaces et/ou à ses annexes) ont été diffusés tardivement et en dehors des délais prévus par le Règlement intérieur du MdE.
12. Approuve, à titre d'exception ponctuelle au Règlement intérieur, les amendements recommandés par le GCT à l'Annexe 1 du MdE (Liste des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique-Eurasie) et au Tableau 1 du Plan d'action à l'Annexe 3 du MdE (Classement des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique-Eurasie couverts par le Plan d'action).
13. Approuve, à titre d'exception ponctuelle au Règlement intérieur, l'amendement de la portée géographique du MdE afin d'inclure le Soudan du Sud dans la liste des États de l'aire de répartition figurant à l'Annexe 2 du MdE.

14. Prend note des propositions faites par le GCT d'amender le Tableau 3 du Plan d'action (Liste provisoire des zones d'importance pour les oiseaux actuellement identifiées comme étant des sites importants de rassemblement pour les oiseaux de proie en Afrique-Eurasie).
15. Note également que la liste des sites proposée et amendée peut être utilisée par les Signataires pour préparer des stratégies nationales ou régionales ou des documents équivalents.
16. Demande un examen supplémentaire par le GCT de la liste des sites proposée et amendée, en prenant en compte les amendements à l'Annexe 1 du MdE (Liste des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique-Eurasie), et à la liste des États de l'aire de répartition en Annexe 2 (Carte de la zone incluse dans le Mémoire d'Entente), adoptés par la MOS2.
17. Charge l'Unité de coordination de diffuser la liste des sites proposée et amendée aux Signataires pour commentaires, au moins 150 jours avant la MOS afin de permettre les consultations adéquates et les commentaires en prévision de leur soumission pour adoption par la MOS3.
18. Approuve les nouveaux membres du GCT proposés par le panel de sélection.
19. Remercie l'Agence pour l'environnement – Abou Dhabi pour sa généreuse contribution financière et en nature au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis.
20. Accepte une échelle d'évaluation pour les contributions volontaires. Les demandes de paiement seront examinées par l'Unité de coordination en concertation avec le Secrétariat de la CMS à Bonn.

## Annexe IX

## LISTE DES PARTICIPANTS

## SIGNATORIES / SIGNATAIRES

**ANGOLA**

Mr. Miguel Xavier  
 Technician  
 Instituto Nacional da Biodiversidade e Areas de  
 Conservação (INBAC)  
 Luanda  
 Email: [miguel\\_xavier2003@yahoo.com.br](mailto:miguel_xavier2003@yahoo.com.br)

**CHAD / TCHAD**

M. Mahamat Hassane Idriss  
 Point Focal Rapace  
 Direction Générale de l'environnement  
 Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement  
 Ndjamena  
 Email: [mhthassane@hotmail.fr](mailto:mhthassane@hotmail.fr)

**CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Ms. Libuše Vlasáková  
 Department of Species Protection and  
 Implementation of International Commitments  
 Unit of International Conventions  
 Ministry of the Environment  
 Prague  
 Email: [libuse.vlasakova@mzp.cz](mailto:libuse.vlasakova@mzp.cz)

Mr. Václav Beran  
 Manager  
 Muzeum města Ústí nad Labem  
 Ústí nad Labem  
 Email: [lutra@email.cz](mailto:lutra@email.cz)

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO /  
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

M. Mike Ipanga Mwaku  
 Head of Division  
 Directorate of Sustainable Development  
 Ministry of Environment and Sustainable  
 Development, Biodiversity Division  
 Kinshasa  
 Email: [mikeipanga@yahoo.fr](mailto:mikeipanga@yahoo.fr)

**FINLAND / FINLANDE**

Dr. Esko Hyvärinen  
 Senior Environmental Adviser  
 Ministry of the Environment  
 Helsinki  
 Email: [esko.o.hyvarinen@ymparisto.fi](mailto:esko.o.hyvarinen@ymparisto.fi)

**FRANCE**

M. Philippe Constantin  
 Chargé de mission  
 MEDDE/DREAL Aquitaine  
 Bordeaux  
 Email: [philippe.constantin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:philippe.constantin@developpement-durable.gouv.fr)

**GHANA**

Mr. Nana Kofi Adu-Nsiah  
 Executive Director  
 Wildlife Division of Forestry Commission  
 Accra  
 Email: [adunsiah@yahoo.com](mailto:adunsiah@yahoo.com)

**HUNGARY / HONGRIE**

Mr. András Schmidt  
 Deputy Head Department for Nature Conservation  
 Ministry of Agriculture  
 Budapest  
 Email: [andras.schmidt@fm.gov.hu](mailto:andras.schmidt@fm.gov.hu)

Mr. Mátyás Prommer  
 Conservation Expert  
 Ministry of Agriculture  
 Budapest  
 Email: [prommerm@hoi.hu](mailto:prommerm@hoi.hu)

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) / IRAN (RÉPUBLIQUE  
ISLAMIQUE D')**

Mr. Sadegh Sadeghi Zadegan  
 Head of Ornithology Unit  
 Department of Environment, Biodiversity &  
 Wildlife Bureau  
 Tehran  
 Email: [sadegh64@hotmail.com](mailto:sadegh64@hotmail.com)

**KENYA**

Dr. Charles Musyoki Mutua  
 Senior Scientist  
 Kenya Wildlife Service Training Institute  
 Naivasha  
 Email: [cmusyoki@kws.go.ke](mailto:cmusyoki@kws.go.ke)

**LEBANON / LIBAN**

Dr. Salim Hamade  
 Coordinator  
 Ministry of Environment  
 Beirut  
 Email: [saleem.hamadeh@gmail.com](mailto:saleem.hamadeh@gmail.com)

**MADAGASCAR**

Mr. Amyot Felix Kofoky  
 General Direction of Environment, Ministry In  
 Charge Of Environment  
 Antananarivo  
 Email: [kofoky.dgp@mef.gov.mg](mailto:kofoky.dgp@mef.gov.mg)

**MALI**

M. Alfousseini Semega  
 Chef de la Division Aménagement des Aires de  
 Conservation de la Faune et de son Habitat  
 Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts  
 Email: [foussemega@yahoo.fr](mailto:foussemega@yahoo.fr)

**MOROCCO / MAROC**

Ms. Hayat Mesbah  
 Chef de Service de la Conservation de la Flore et de  
 la Faune Sauvages  
 Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte  
 Contre la Désertification  
 Rabat  
 Email: [mesbah\\_ef@yahoo.fr](mailto:mesbah_ef@yahoo.fr)

**NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Ms. Wilmar Remmelts  
 Senior Policy Officer  
 Ministry of Economic Affairs  
 The Hague  
 Email: [w.j.remmelts@minez.nl](mailto:w.j.remmelts@minez.nl)

Mr. Marcel van Nijnatten  
 Policy Advisor  
 Ministry of Economic Affairs  
 The Hague  
 Email: [m.j.h.vannijnatten@minez.nl](mailto:m.j.h.vannijnatten@minez.nl)

Dr. Ralph Buij  
 Researcher  
 Alterra Wageningen University  
 Wageningen  
 Email: [ralph.buij@gmail.com](mailto:ralph.buij@gmail.com)

**NIGER**

Mr. Hamissou Halilou Malam Garba  
 Chef de Division des Aires Protégées  
 Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires  
 Protégées  
 Ministère de l'Environnement, de la Salubrité  
 Urbaine et du Développement Durable  
 Niamey  
 Email: [hamissou66@yahoo.fr](mailto:hamissou66@yahoo.fr)

**NORWAY / NORVÈGE**

Mr. Øystein Størkersen  
 Principal Advisor  
 Norwegian Environment Agency  
 Trondheim  
 Email: [oystein.storkersen@miljodir.no](mailto:oystein.storkersen@miljodir.no)

Ms. Gunn Paulsen  
 Head of Division  
 Norwegian Environment Agency  
 Trondheim  
 Email: [gunn.paulsen@miljodir.no](mailto:gunn.paulsen@miljodir.no)

Mr. Nils Kristian Grønvik  
 Principal Advisor  
 Norwegian Environment Agency  
 Trondheim  
 Email: [nils.kristian.gronvik@miljodir.no](mailto:nils.kristian.gronvik@miljodir.no)

Mr. Jo Anders Auran  
 Senior Adviser  
 Norwegian Environment Agency  
 Trondheim  
 Email: [jo.anders.auran@miljodir.no](mailto:jo.anders.auran@miljodir.no)

Mr. Arild Espelien  
 Senior Adviser  
 Norwegian Environment Agency  
 Trondheim  
 Email: [ares@dirnat.no](mailto:ares@dirnat.no)

Ms. Linda Lund  
 Senior Adviser  
 Department for Nature management  
 Ministry of Climate and Environment  
 Oslo  
 Email: [linda.lund@kld.dep.no](mailto:linda.lund@kld.dep.no)

Ms. Kristin Sundal  
 Executive officer  
 Norwegian Environment Agency  
 Trondheim  
 Email: [kristin.sundal@miljodir.no](mailto:kristin.sundal@miljodir.no)

**PAKISTAN**

Mr. Umeed Khalid  
 Conservator Wildlife  
 Ministry of Climate Change  
 Islamabad  
 Email: [umeed\\_khalid@yahoo.com](mailto:umeed_khalid@yahoo.com)

**PORTUGAL**

Mr. João Loureiro  
 Head of Unit  
 Institute of Nature Conservation and Forests  
 Lisbon  
 Email: [loureiroj@gmail.com](mailto:loureiroj@gmail.com)

**SENEGAL / SÉNÉGAL**

Mme Ndeye Sene Thiam  
 Conservateur  
 Direction des Parcs Nationaux  
 Dakar  
 Email: [ndeyesenethiam2003@yahoo.fr](mailto:ndeyesenethiam2003@yahoo.fr)



**SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD**

Ms. Humbulani Mafumo  
Deputy Director Conservation Management  
National Department of Environmental Affairs  
Pretoria  
Email: [hmafumo@environment.gov.za](mailto:hmafumo@environment.gov.za)

Ms. Tebogo Mashua  
Department of Environmental Affairs  
Pretoria  
Email: [tmashua@environment.gov.za](mailto:tmashua@environment.gov.za)

**SYRIAN ARAB REPUBLIC / RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

Ms. Roba Alserhan  
CMS National Focal point  
Ministry of State for Environmental Affairs  
Department of Biodiversity and Protected Area  
Damascus  
Email: [alserhanroba@yahoo.com](mailto:alserhanroba@yahoo.com)

**UNITED ARAB EMIRATES / ÉMIRATS ARABES UNIS**

Mr. Obaid Alshamsi  
Biologist - Biodiversity Department  
Ministry of Environment and Water  
Dubai  
Email: [oaalshamsi@moew.gov.ae](mailto:oaalshamsi@moew.gov.ae)

**NON-SIGNATORY RANGE STATES / ÉTATS DE L'AIRE DE RÉPARTITION NON-SIGNATAIRES**

**COMOROS\* / COMORES\***

M. Mohamed Saïd Youssouf  
Secrétaire Général  
Ministère de la Production, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat  
Moroni  
Email : [naidoussouf@hotmail.fr](mailto:naidoussouf@hotmail.fr)

Mr. Waheed Al Fazari  
Wildlife Biologist  
Office for Conservation of Environment  
Diwan of Royal Court  
Al Khuwair  
Email: [waheed.alfazari@gmail.com](mailto:waheed.alfazari@gmail.com)

**INDIA / INDE**

Mr. Shakti Kant Khanduri  
Inspector General of Forests  
Ministry of Environment Forest and Climate Change  
New Delhi  
Email: [igfwl-mef@nic.in](mailto:igfwl-mef@nic.in)

Mr. Azan Al-Kalbani  
Environmental Researcher  
The National Field Research Center for Environmental Conservation-Diwan of Royal Court  
Muscat  
Email : [al-kalbani-@hotmail.com](mailto:al-kalbani-@hotmail.com)

**ISRAEL / ISRAËL**

Mr. Ohad Hatzofe  
Avian Ecologist  
Science Division, Israel Nature & Parks Authority  
Jerusalem  
Email: [ohad@npa.org.il](mailto:ohad@npa.org.il)

**SAUDI ARABIA / ARABIE SAOUDITE**

Mr. Mohammad Sulayem  
Advisor on International Cooperation  
Saudi Wildlife Authority  
Riyadh  
Email: [msulayem2@yahoo.com](mailto:msulayem2@yahoo.com)

**OMAN**

Mr. Khalifa Al Higgi  
Environmental Specialist  
National Field Research Centre for Environmental Conservation  
Muscat  
Email: [almitc@yahoo.com](mailto:almitc@yahoo.com)

Mr. Bandar Alfaleh  
Director of Permits Department  
Saudi Wildlife Authority  
Riyadh  
Email : [alfaleh@swa.gov.sa](mailto:alfaleh@swa.gov.sa)

\* A signé le MdE Rapaces à la MOS2.

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTAL****KALBA BIRD OF PREY CENTRE**

Mr. Gerard Whitehouse-Tedd  
Operations Manager  
Kalba, United Arab Emirates  
Email: [kalbabirdofpreycentre@gmail.com](mailto:kalbabirdofpreycentre@gmail.com)

**SCOTTISH NATURAL HERITAGE**

Prof. Des Thompson  
Principal Adviser on Biodiversity  
Chair of the Raptors MOU TAG  
Edinburgh, Scotland, United Kingdom  
Email: [Des.thompson@snh.gov.uk](mailto:Des.thompson@snh.gov.uk)

**INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES****BIRDLIFE INTERNATIONAL (BLI)\***

Dr. Victoria Jones  
Senior Flyways Officer (Science)  
Cambridge, United Kingdom  
Email: [vicky.jones@birdlife.org](mailto:vicky.jones@birdlife.org)

Prof. Robert Kenward  
Chair for Sustainable Use and Management of  
Ecosystems  
Wareham, United Kingdom  
Email: [reke@ceh.ac.uk](mailto:reke@ceh.ac.uk)

**INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR FALCONRY & CONSERVATION OF BIRDS OF PREY (IAF)\***

Mr. Janusz Sielicki  
IAF Conservation Officer  
Warsaw, Poland  
Email: [janusz.sielicki@gmail.com](mailto:janusz.sielicki@gmail.com)

**ROYAL SOCIETY FOR THE PROTECTION OF BIRDS (RSPB)**

Ms. Nicola Crockford  
International Species Policy Officer  
Sandy Bedfordshire, United Kingdom  
Email: [nicola.crockford@rspb.org.uk](mailto:nicola.crockford@rspb.org.uk)

**INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE (IUCN)**

Mr. André Botha  
IUCN SSC Vulture Specialist Group  
Roodepoort, South Africa  
Email: [andreb@ewt.org.za](mailto:andreb@ewt.org.za)

**NATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS NATIONALES****BUGARIAN SOCIETY FOR PROTECTION OF BIRDS (BSPB / BirdLife Bulgaria)**

Mr. Stoyan Nikolov  
Project Manager  
Sofia, Bulgaria  
Email: [stoyan.nikolov@bspb.org](mailto:stoyan.nikolov@bspb.org)

**SPANISH ORNITHOLOGICAL SOCIETY (SEO / BIRDLIFE)**

Dr. Juan Carlos Atienza  
Head of Conservation Unit  
Madrid, Spain  
Email: [jcatienza@seo.org](mailto:jcatienza@seo.org)

**RED SEA ASSOCIATION FOR ENVIRONMENT AND WATER SPORTS**

Mr. Mohamed Habib  
Committee Co-coordinator  
Hurghada, Egypt  
Email: [mrhydro35@hotmail.com](mailto:mrhydro35@hotmail.com)

**OTHERS / AUTRES****CMS AFRICAN EURASIAN MIGRATORY LANDBIRDS WORKING GROUP**

Dr. Olivier Biber  
Chair of the Working Group  
Bern, Switzerland  
Email: [olivier.biber@nooiseaux.ch](mailto:olivier.biber@nooiseaux.ch)

**HABITAT INFO: AFRICAN RAPTOR DATABANK**

Mr. Rob Davies  
Director  
Solva, United Kingdom  
Email: [rob.davies@habitatinfo.com](mailto:rob.davies@habitatinfo.com)

## INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Ms. Ingrid Catton  
Email: [ingrid.catton@wanadoo.fr](mailto:ingrid.catton@wanadoo.fr)

Ms. Starr Pirot  
Email: [s.pirot@aiic.net](mailto:s.pirot@aiic.net)

Ms. Odile Montpetit  
Email: [odile.montpetit@gmail.com](mailto:odile.montpetit@gmail.com)

## REPORT WRITERS / RÉDACTEURS DU RAPPORT

Mr. Tim Jones  
DJEnvironmental  
Email: [tim.jones@djenvironmental.com](mailto:tim.jones@djenvironmental.com)

Mr. Robert Vagg  
CMS Secretariat  
Email: [robert.vagg@cms.int](mailto:robert.vagg@cms.int)

## IISD REPORTING SERVICES (ENB)

Ms. Jennifer Lenhart  
Team Leader  
Email: [jenniferl@iisd.org](mailto:jenniferl@iisd.org)

Mr. Bradley Vincelette  
Digital Editor  
Email: [brad@iisd.org](mailto:brad@iisd.org)

Ms. Tasha Goldberg  
Writer  
Email: [tasha@iisd.org](mailto:tasha@iisd.org)

## CMS

Mr. Lyle Glowka  
Executive Coordinator  
CMS Office - Abu Dhabi  
Abu Dhabi, United Arab Emirates  
Email: [lyle.glowka@cms.int](mailto:lyle.glowka@cms.int)

Ms. Maite Rios Noya  
Team Associate  
Coordinating Unit of the Raptors MOU  
CMS Office - Abu Dhabi  
Abu Dhabi, United Arab Emirates  
Email: [maita.rios@cms.int](mailto:maita.rios@cms.int)

Mr. Borja Heredia  
Head of Avian Species Team  
CMS Secretariat  
Bonn, Germany  
Email: [borja.heredia@cms.int](mailto:borja.heredia@cms.int)

Ms. Yasaman Akbarzadeh Yazdi  
Team Associate  
Coordinating Unit of the Raptors MOU  
CMS Secretariat  
Bonn, Germany  
Email: [yasaman.yazdi@cms.int](mailto:yasaman.yazdi@cms.int)

Ms. Jenny Renell  
Associate Programme Management Officer  
Coordinating Unit of the Raptors MOU  
CMS Office - Abu Dhabi  
Abu Dhabi, United Arab Emirates  
Email: [jenny.renell@cms.int](mailto:jenny.renell@cms.int)